

- «Leg. Gort. 3. 37-40», *Rheinisches Museum für Philologie* 104 (1961), p. 287-288.
- «Miscellen. On Leg. Gort. I, 15-18», *Hermes* 89 (1961), p. 128.
- «Leg. Gort. I, 35-55», *Classical Quarterly* 11 (1961), p. 55-60.
- «On Leg. Gort. 4, 31-43», *Klio* 39 (1961), p. 45-47.

WILLETTS 1961-1962.

- «A Note on Leg. Gort. I, 2-7», *Classical Philology* 58 (1963), p. 111-112.
- «The servile system of ancient Crete : a re-appraisal of the evidence», *Geras. Studies presented to G. Thomson to his 60th Birthday*, Prague (1963), p. 257-271.
- «Observations on Leg. Gort. II. 16-20», *Kadmos* 3 (1964-1965), p. 170-176.
- «ἄδοι or δῖδοι at Leg. Gort. 4, 1?», *Glotta* 43 (1965), p. 251-256.
- «Marriage and kindship at Gortyn», *Proceedings of the Cambridge philological Society* 191, N.S. 11 (1965), p. 50-62.
- «ὄνειν = πωλεῖν», *Kadmos* 4 (1965), p. 165-168.

WILLETTS 1965^a.

WILLETTS 1966.

- «Some characteristics of archaic Cretan Writing», *Europa*, p. 320-331.
- «The Date and Purpose of the inscribing of the Gortyn Code», *Τὰ πεπραγμένα τοῦ β' Διεθνoῦς Κρητολογικοῦ Συνεδρίου II*, Athènes (1968), p. 203-208.
- «Cretan Law and Early Greek Society», *Antiquita Cretesi...* II, p. 22-31.
- «Cretan Law and Society», *The Cambridge ancient History* III, 3^e partie (1982), p. 234-248.

04. APPENDICE ÉPIGRAPHIQUE

041. *Nouvelles lectures.*

On trouvera ici la liste des correspondances entre les *IC* — l'ouvrage de référence — et les études comportant des relectures (et non de simples commentaires : il s'agit donc d'une liste sélective. Certains textes en vers sont mentionnés, à cause de leur intérêt pour l'onomastique crétoise).

IC I :

- Lató 2 = BOUSQUET 1938, p. 400 et 405.
- Lató 4 A = VAN EFFENTERRE 1942, p. 34-35 (et commentaire p. 36-37).
- Lató 5 l. 51-72 = FAURE, «Aux frontières de l'état de Lato : 50 toponymes», *Europa* 1967, p. 94-112.
- — = FAURE 1969, p. 324.
- — = VAN EFFENTERRE-BOUGRAT 1969.
- — = FAURE, «Νέα ἀνάγνωσις τῆς ἐπιγραφῆς στήλης ὑπ' ἀριθμοῦ 207 τοῦ μουσείου Ἀγίου Νικολάου», *Amaltheia* 13 (1972), p. 227-240.
- — = GARLAN, «Études d'histoire militaire et diplomatique», *BCH* 100 (1976), p. 299-308.
- Lató 17 = WILHELM 1951, p. 20-24.
- Lató 48 = VAN EFFENTERRE, «Inscriptions funéraires métriques de Lató», *KK* 26 (1974), p. 24.
- — = PEEK 1977, p. 64-66.
- Rhauco 2 = MERKELBACH, «Epigramme aus Rhauco auf einen Tänzer», *ZPE* 12 (1973), p. 206.
- — = PEEK 1973-1974, p. 513-515.

IC II :

- Aptéra 25 = KLAFFENBACH, «Varia epigraphica», *Abhandlungen der Deutschen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Klasse für Sprachen, Literatur und Kunst* II (1958), p. 30, note 13.
- Aradéna 2 = KIRSTEN, «Siedlungsgeschichtliche Forschungen in West-Kreta», dans F. MATZ, *Forschungen auf Kreta*, Berlin (1942), p. 130.

- Cydonia 1 = KLAFFENBACH, *o.c.*, p. 19-23.
 - Cydonia 19 = WILHELM 1950, p. 9-20.
 - — = PEEK 1955, p. 171.
 - Hyrtacina 3 = WILHELM 1950, p. 7-9.
 - — = PEEK 1955¹, p. 88.
 - — = PEEK 1955², p. 222.
 - Polyrhénia 22 = WILHELM 1950, p. 47-54.
 - — = PEEK 1955², p. 314.
 - — = PEEK 1977, p. 224-225.
 - Antre Talléen 1 = FAURE 1969, p. 326-327.
- IC III :
- Hiérapytna 41 = DAVARAS 1980, p. 17-18.
 - Hiérapytna 43 = DAVARAS 1980, p. 10.
 - Itanos 8 = WILHELM 1951, p. 24-26.
 - — J. et L. ROBERT, *Bull. Epig.* 1953, p. 165, n° 171.
 - Itanos 37 = PEEK 1955¹, p. 369.
 - — = PEEK 1955², p. 223.
 - Itanos 39 = WILHELM 1950, p. 54-55.
 - — = PEEK 1955¹, p. 588-589.
 - — = PEEK 1955², p. 225.
- IC IV, inscriptions de Gortyne = G.
- G 64 = MANGANARO 1974, p. 54-56.
 - G 73 = Id., p. 53-54.
 - G 145 = Id., p. 56-58.
 - G 161 = J. HERMANN, «Zum Recht Hilfsvertrag zwischen Milet und Gortyn», *ZPE* 17 (1975), p. 127-139.
 - G 162 = MANGANARO 1978, p. 228.
 - G 163 = WILHELM 1951, p. 32.
 - — = MANGANARO 1978, p. 229-230.
 - G 165 = WILHELM 1951, p. 26-35.
 - — = J. et L. ROBERT, *Bull. Epig.* 1953, p. 163 n° 167.
 - G 167 = WILHELM 1951, p. 36-37.
 - — = J. et L. ROBERT, *Bull. Epig.* 1953, p. 163 n° 168.
 - G 182 = FAURE 1969, p. 325-326.
 - G 195 = R. S. BAGNALL, «Three notes on Ptolemaic Inscriptions», *ZPE* 11 (1973), p. 121-127.
 - G 303 = PEEK 1977, p. 66-71.
 - G 326 = MERKELBACH, «Fragment eines Epigramme aus Gortyn», *ZPE* 6 (1970), p. 286.
 - G 372 = WILHELM 1950, p. 55-61.
 - — = PEEK 1955², p. 225.
 - G 387 = MASSON 1963, p. 215.

042. Complément épigraphique.

On trouvera, rassemblées ici, celles des inscriptions crétoises, publiées depuis la parution des IC, qui présentent un intérêt dialectal². Elles sont affectées d'un numéro qui servira à les désigner

(2) Sont donc exclus de ce corpus les textes en koiné, qui n'apportent rien à notre connaissance du dialecte. Plusieurs ont été publiés, dont un fragment de traité d'alliance entre Latô et, sans doute, le roi Attale I^{er} de Pergame (republié par P. Ducrey - H. Van Effenterre, «Traité attalides avec des cités crétoises», *KK* 21 (1969), p. 277-281) et un traité entre Malla et le roi Attale I^{er} de Pergame, publié par les mêmes auteurs, *o.c.*, p. 281-283.

Traduction (de DEMARGNE-VAN EFFENTERRE 1937, avec la correction du *BCH* 1938, p. 194) :
 « Ainsi a décidé la ville : quand on aura été cosme, de dix ans le même individu ne sera plus cosme : et, s'il vient à être cosme, dans tous les cas où il prononcera un jugement, lui-même devra une amende du double et sera maudit et privé de ses droits civiques aussi longtemps qu'il vivra, et ce qu'il aura fait comme cosme sera nul.

Jureurs : le collège des cosmes, les 'damioi' et les 'vingt de la ville'. »

— N° 3, texte de Dréros en deux lignes écrites en *boustrophédon*, aujourd'hui perdu, publié par VAN EFFENTERRE 1946, p. 589 n° 1, avec fac-similé et planche XXX, 3. Fin VII^e - début VI^e siècle.

Bibliographie :

DUHOX 1982, p. 28-37.

---δε ἄι οἱ Πρεπσιδαὶ καὶ Μιλᾶτιοι ἄ-
 ρκσαν *vac.*

Comme l'éditeur le fait remarquer, p. 589, deux traductions sont possibles, à cause de la conjonction polyvalente ἄι

« depuis que les Prepsides et les Milatiens ont commencé »
 « comme les Prepsides et les Milatiens ont commencé ».

— N° 4, texte de loi de Dréros, en deux lignes écrites en *boustrophédon*, aujourd'hui perdu, publié par VAN EFFENTERRE 1946, p. 590 n° 2, avec fac-similé. Fin VII^e - début VI^e siècle.

Bibliographie :

DUHOX 1982, p. 28-37.

πόλι ἔφαδε διαλήσασσι πυλάσι | ὅστις προ.
 πολε..ειε μὴ τίν[τ]εσθα(ι) τὸν ἀγρέταν *vac.*

« Il a paru bon à la cité, c'est-à-dire aux tribus rassemblées (?), que l'*agrétas* ne punisse pas celui qui ... ».

— N° 5, inscription de Dréros sur deux lignes écrites en *boustrophédon*, aujourd'hui au musée de Néapolis, publiée par VAN EFFENTERRE 1946, p. 597 n° 3, avec fac-similé et planche XXX, 4. Fin VII^e - début VI^e siècle. *SEG* XXIII, n° 530.

Bibliographie :

VAN EFFENTERRE, « Pierres inscrites de Dréros », *BCH* 85 (1961), p. 547-552, avec une nouvelle interprétation, qui me semble erronée.

DUHOX 1982, p. 28-37.

ἐταρηιαν | ἔφαδε | ὅζ' ἀγέλασι τὸ ὑπε-
 ρβοίο | μῆνος | ἐν ἰκάδι | ἕρον ἤμεν *vac.*

Traduction (de VAN EFFENTERRE 1946, p. 598) :

« Des hétaires : il a été décidé : pour tout ce qui a trait aux *agelai*, c'est au vingtième jour du mois Hyperboios que sera la limite ».

— N° 6, inscription de Dréros en trois lignes d'écriture rétrograde (dont la partie gauche est aujourd'hui au musée de Néapolis et la partie droite perdue), publiée par VAN EFFENTERRE 1946, p. 600 n° 4, avec fac-similé et planche XXX, 1. Fin VII^e - début VI^e siècle.

Bibliographie :

DUHOUX 1982, p. 28-37.

ἔφαδε τοῖσι θυστᾶ[σι]

ὅς μὲν κα δίδοι ἰσθ.

λαγκάνεν [τ]ὸ ε[---]

« Il a semblé aux prêtres (?) que celui qui donnera en offrande recevra ... ».

— N° 7, texte de Dréros, sur trois lignes écrites en *boustrophédon* (dont la partie gauche est aujourd'hui au musée archéologique d'Héraklion et la partie droite perdue), publié par VAN EFFENTERRE 1946, p. 603 n° 5, avec fac-similé. Fin VI^e - début VI^e siècle. *SEG XV*, n° 564.

Bibliographie :

MAC DONALD, « Note on a fragment of an archaic inscription from Dreros », *Historia* 25 (1956), p. 69-72.

DUHOUX 1982, p. 29 et 35.

σ | τυπρμηρηγια ὁμό-
σαι δ' ἄπερ ἐν ὄρκιοισι | α.....
καθαρον γένοιτο

Texte intraduisible.

— N° 8, texte de Dréros, sur trois lignes en *boustrophédon*, aujourd'hui perdu, publié par VAN EFFENTERRE 1946, p. 603-604 n° 6, avec fac-similé et planche XXX, 2. Fin VI^e - début VI^e siècle.

Bibliographie :

DUHOUX 1982, p. 35.

ἐν τε (vel [π]έντε) πυτλοὶ πηγ (-vel γηγ)
ἐν Ἀγοραλοὶ | μήρος π[έντε]?

νοὶ

Aucune traduction n'est possible.

— N° 9, épitaphe sinistroverse de Chersonasos, aujourd'hui dans la collection épigraphique du musée d'Héraklion (n° d'inv. 300), publiée par Chr. PETROS-MESOGIOTES dans *Ἑλληνικά* 10 (1937-1938), p. 204-207, fig. 7 (A et B) et republiée par MASSON 1979, p. 64-65 n° 1, avec photo de la pierre (fig. 6). VI^e siècle.

Bibliographie :

JEFFERY 1961, p. 316, 413 et planche 60 n° 20.

GUARUCCI 1967, p. 191 n° 7, fig. 62.

Τιμῶς ἤμι' Εὐαγρος μ' ἔσ|τασε

« J'appartiens à Timô : Euagros m'a fait ériger ».

— N° 10, texte de Phaestos en deux parties dextroverses, aujourd'hui au musée épigraphique d'Héraklion, publié par GUARUCCI 1952-1954, p. 172, avec photos des pierres (fig. 2 et 3) et fac-similé. VI^e siècle.

Bibliographie :

MASTROKOSTAS dans 'Αρχ. Έφημ. 1961, p. 90 (lit Κάστωρ n. 2, 1).
 GUARDUCCI dans *Annuario* N.S. 21-22 (1959-1960), p. 429.

- n. 1) ηερακλῆς
 Γόρτυς
 n. 2) Σαστωκ
 Θεμιστοκλῆς

Traduction : « Héraklès, Gortys, Kastor (?), Thémistoklès ».

— N° 11, texte de loi archaïque, en *boustrophédon*, trouvé à Phaestos, aujourd'hui au musée d'Héraklion (n° d'inv. 369), publié par A. DI VITA-E. CANTARELLA, « Iscrizione arcaica giuridica da Phaestos », *Annuario* N.S. 40 (1978), paru en 1982, p. 429-435, avec photo de la pierre (fig. 1) et photo d'estampage (fig. 2). VI^e siècle. SEG XXXII, n° 908.

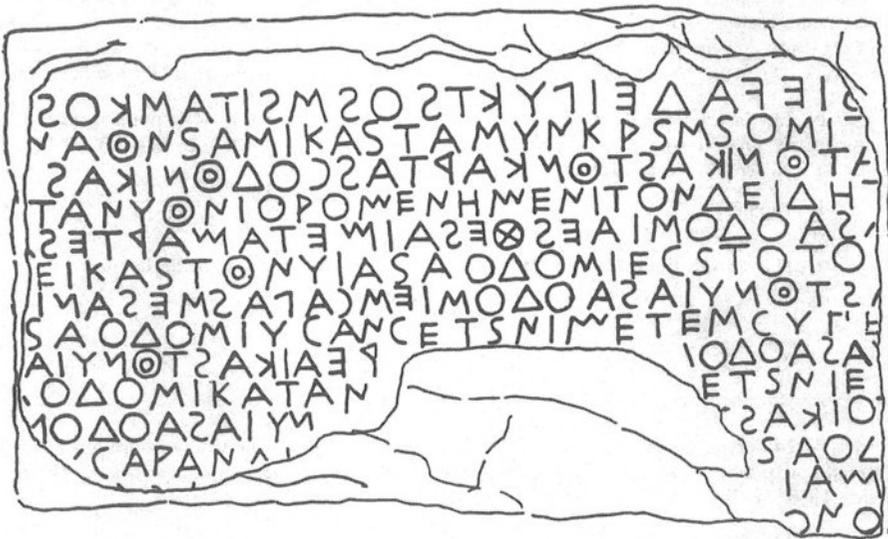
1. ---F]εῖπαι | ἐν ἀγορ[αῖ
 ---]μα | αἰ λειοι σ[---
 ---]τὰ δὲ ματρῶ[ια ---
 ---δια?]κάτινος | σ[τατῆρας? ---
 5. ---]αλ μὴ διδῶ[ι ---
 ---]ς | ἀναιρέ[σται ---

Traduction :

« dire sur l'agora. »
 « s'il voulait. »
 « les biens maternels. »
 « deux cents (?) statères. »
 « s'il (?) ne donne pas. »
 « prendre en héritage. »

— N° 12, textes de lois archaïques de Lyttos en deux parties, écrits en *boustrophédon*, aujourd'hui au musée épigraphique d'Héraklion, publié par VAN EFFENTERRE 1985, avec photos de la pierre (fig. 2 et 3) et fac-similés (fig. 7 et 8). Début du VI^e siècle (= fig. 3 et 4).

- A Θιοί. | *EF]αδε | Λυκτίοισι | ἀλ(λ)ο-
 πολιάταν | ὅστις κα δέκσ[εταί...
 ...]εν, | αἰ μὴ ὄσω (ἀ)φυτός τε | καρτῆ-
 4 ι | καὶ τὸνς Ἰτανίονς. | Αἰ δέ κα[...
 ..]αι | ἡ κοσμίων | ἡ ἀπόκοσμο[ς.
 ..]ε]ρῳαῶς | φαδᾶς | ἑκατὸν λέβητ[ας..
 ..]ει | ἐκάστω | ὅσος κα δέκσ[εταί. | T[..
 8 ...] δὲ | οἱ ἐσζικαιωτῆρες | ἐπ' ὅτε[...
 δέκ?]σῆται | αἰ.]ώνται, | π....
 ...ρῳωιο-----]όμεν
 ..]οκο.-----]ται | τ....



- B Θιο]ι. | Ἐφαδε | Λυκτίοισι | τᾶς κοι-
 ναωνίας | καὶ τᾶ(ς) συνκρίσιος | τῶν π-
 ροβ]άτων | καὶ τῶν καρταιπόδων | καὶ
 4 τᾶν ὕων | ἕρο(ν) μὲν ἤμεν | τόνδε | Δητ[. .
 . . .] ἄι ἄ ὀδός | αειθεια | μεταμαρτεια
 ε | καὶ τῶνυ | ἄι ἄ ὀδός ἐπὶ τὸ Τρ[
 . . .] καὶ τῶνυ | ἄι ἄ ὀδός | ἐς Παλαισειαν | ἄ-
 8 ι ἄ ὀδός | ὑπανπέτιν | μέτ(τ)᾽ ἐς Πυτ[. . .
 . .] ἄι ἄ ὀδός ---- ρεα | καὶ τῶνυ | ἄ[ι
 ἄ] ὀδός | κατὰ | . [-- ὑπανπ]έτιν | ἐ[
 . .] . ο | καὶ τ[---- καὶ τῶ]νυ | ἄι ἄ ὀδός[.
 12 . . . παραν. . . ---- ἄ]ι ἄ ὀδ[ός
 --]μα[----
 ---] . [----] ονο [--

Traduction (de VAN EFFENTERRE 1985, p. 163-164) :

A.

Dieux ! Il a paru bon aux Lyttiens : pour les gens à l'étranger, quiconque en accueille devra (les chasser ?), sauf pour autant qu'il en est personnellement le maître ou s'il s'agit des Itaniens. Si c'est soit un cosme en exercice, soit un cosme sorti de charge qui accueille (par application) de la loi de dessaisissement, il (paie)ra cent 'chaudrons' pour chacun de ceux qu'il accueille. (Le mettront à l'amende ?) les contrôleurs, jusqu'à ce qu'il (cesse ?).

B.

Dieux ! Il a paru bon aux Lyttiens : pour la mise en commun et le tri du petit et du gros bétail ainsi que des truies, la délimitation sera la suivante : à Dèt(alla ?) en suivant la route, toujours tout droit (?) jusqu'au Carrefour (?), et de là, en suivant la route vers le To(---), et de là, en suivant la route vers l'Ancienne Seia (?) en suivant la route juste par-dessous jusqu'au Pythion (?) ---.

— N° 13, inscription de trois lignes en *boustrophédon* de Cnossos, publiée par J. N. COLDSTREAM, *The Sanctuary of Demeter* (Supplément 8 de *ABSA*) 1973, p. 131-133, n° 14, avec photo de la pierre. v^e siècle. *SEG* XXVI, n° 1047.

Bibliographie :

WILLETTS dans *JHS* 95 (1975), p. 231-232.

VAN EFFENTERRE dans *JHS* 96 (1976), p. 154, qui propose une nouvelle lecture :

Νοθοκάρτης

νικέτας

Μάτρι

«Nothokartès, vainqueur, à la Grande Mère».

— N° 14, lettres sinistroverses sur la base d'une statuette de Gortyne, aujourd'hui au musée d'Héraklion, publiées par G. RIZZA-V. S. M. SCRINARI, *Il Sanctuario sull' Acropoli di Gortina I*, Rome (1968), p. 188 note 257. v^e siècle.

Bibliographie :

JEFFERY-MORPURGO DAVIES 1970, p. 153 note 1.

«Opileks» (?).

Οπιληκς

— N° 15, nom d'homme sinistroverse sur un casque d'Afrati, aujourd'hui à New York (Collection Norbert Schimmel), publié par HOFFMANN 1972, p. 3, H 1, avec fac-similé et planches 1-5 et 7. v^e siècle ?

Νεόπολις

« Néopolis ».

— N° 16, inscription de deux lignes en *boustrophédon* sur un casque d'Afrati, aujourd'hui à New York (Collection Norbert Schimmel), publiée par HOFFMANN 1972, p. 4, H 2, avec fac-similé et planches 8-10. v^e siècle ?

[Σ]υνήνιτος [τόδε] | ό Εὐκλώτα

Traduction :

« Voici ce qu'a consacré Synénitos, fils d'Euklôtas ».

— N° 17, inscription avec même contenu, gravée deux fois, l'une en deux lignes sinistroverses, sur un casque d'Afrati, aujourd'hui à New York (Collection Norbert Schimmel), publiée par HOFFMANN 1972, p. 5, H 3, avec fac-similé et planche 11, l'autre en une ligne sinistroverse sur une mitra d'Afrati, aujourd'hui à New York (Collection Norbert Schimmel), publiée par HOFFMANN 1972, p. 12, M 7, avec fac-similé et planche 38,2. v^e siècle ?

Φισοκάρτης τόνδε

Traduction :

« Wisokartès a consacré celui-ci ».

— N° 18, deux inscriptions sinistroverses identiques, l'une sur une cuirasse d'Afrati, aujourd'hui à New York (Collection Norbert Schimmel), publiée par HOFFMANN 1972, p. 8, C 3, avec fac-similé et planche 27,2, et l'autre sur une mitra, aujourd'hui à Héraklion (Collection Nikos Métaxas), publiée par HOFFMANN 1972, p. 13, M 10, avec fac-similé et planche 36,2. v^e siècle ?

[Νέ]ων τόνδ' ἦλε

Traduction :

« Néôn a pris celui-ci ».

— N° 19, texte d'une ligne sinistroverse sur une mitra d'Axos, aujourd'hui au musée d'Héraklion, publié par HOFFMANN 1972, p. 9, C 5, avec fac-similé. v^e siècle ?

Οπρις ο[--]νο

Nom d'homme ou ethnique (« le Phrygien ») ?

— N° 20, inscription de deux lignes en *boustrophédon* sur une mitra d'Afrati, aujourd'hui à New York (Collection Norbert Schimmel), publiée par HOFFMANN 1972, p. 10, M. 1, avec fac-similé et planches 31, 33 et 42,2. v^e siècle ?

Συνήνιτος τόδε | ό Εὐκλώτα

« Synénitos, fils d'Euklôtas, a consacré ceci ».

— N° 21, inscription d'une ligne sinistroverse sur une mitra d'Afrati, aujourd'hui à New York (Collection Norbert Schimmel), publiée par HOFFMANN 1972, p. 11, M 2, avec fac-similé et planche 34. v^e siècle ?

Αἰσονίδαας τόνδ' ἤλε ὁ Κλοριδίῳ

«Aisonidas, fils de Kloridios (?) a pris celui-ci».

— N° 22, inscription de deux lignes en *boustrophédon* sur une mitra d'Afrati, aujourd'hui à New York (Collection Norbert Schimmel), publiée par HOFFMANN 1972, p. 12, M 6, avec fac-similé et planche 37, 1. v^e siècle ?

Εὐδώνυμος ἤλε τόδε ὁ Ἐ[ρ] | ασιμένιος

«Eudonymos, fils d'Erasiménès, a pris ceci».

— N° 23, inscription de deux lignes en *boustrophédon* sur une mitra d'Afrati, aujourd'hui à Hambourg (Museum für Kunst und Gewerbe, n° d'inv. 1967, 50 a), publiée par HOFFMANN 1972, p. 12, M 5, avec fac-similé et planche 37, 2. v^e siècle ?

Καρισθένης ὁ Πειθία τόν | δ' ἀπήλευσε

«Charisthénès, fils de Peithias, l'a apporté».

— N° 24, inscription sinistrophe d'une ligne sur une mitra d'Axos, aujourd'hui à New York (Collection Norbert Schimmel), publiée par HOFFMANN 1972, p. 13, M 8, avec fac-similé et planche 38, 1. v^e siècle ?

ἤλε

Traduction :

«Il a pris».

— N° 25, inscription d'une ligne sinistrophe sur une mitra provenant peut-être d'Axos, aujourd'hui au musée d'Héraklion (Collection Giamalakis, n° d'inv. 568), publiée par P. Faure, *Fonctions des cavernes crétoises*, Paris (1964), p. 125 note 6, corrigée par FAURE 1969, p. 318 n° 6 et par S. Marinatos, «Ἐνεπιγραφὸς μίτρα ἐκ Κρήτης», *Ἀρχ. Ἐφημ.* 1966, p. 104-107, avec photos de la pierre, de l'estampage et fac-similé, republiée par HOFFMANN 1972, p. 13, M 9, avec fac-similé. v^e siècle ?

Οπρις ὅς τόνδε ἤλε

«Oprix (?), qui a pris ceci».

— N° 26, inscription d'une ligne sinistrophe sur une mitra d'Afrati, aujourd'hui au musée d'Héraklion, publiée par HOFFMANN 1972, p. 13, M. 12, avec fac-similé. v^e siècle ?

Ὁ Καλανος

«Kalanos».

— N° 27, inscription d'Axos de dix-huit lignes en *boustrophédon*, qui devrait être aujourd'hui au musée de Réthymnon, publiée par JEFFERY 1949, p. 34 n° 8, avec photos (fig. 10 à 12) et fac-similé. v^e siècle.

I ---]λετ[. ←
 . . .]σταυ . [---
 ---]εν | τόν ε[εργ-
 α]στάν και τ[---

5 ---]Φεργαστὰγ
 συνγνοῖεγ[---
 --- Φε]ργαστᾶ ἤ ι-
 - νέκυρα | [---
 ---]όμεθα ἤ ἄ-
 10 - ποδιδόμε[εθα ---
 --- ? τρι]άκοντα σ-
 - τατήρας[---
 ---]τῶι τόκα κ-
 - οσμῖον[τι ---
 15 ---]ς | αἰ μὴ

βοαζρο[μῖο μηνός ? ---
 --- ? ὀ δ]ε κόσμ-
 - ος πέγ[τε ---
 vac.

Une traduction littérale est impossible. Il est question d'un «travailleur» (l. 3-4, 5, 6), de «gages» (l. 6-7), de «statères» (l. 11-12), de «cosme» (l. 12-13, 16-17) et sans doute du mois Boadromiôn (l. 15).

— N° 28, inscription en deux parties, écrites en *boustrophédon* de la même main, sur une mitra de l'aire Lyttos-Afrati, aujourd'hui au British Museum (n° d'inv. 1969, 4-2 : 1), publiée par JEFFERY-MORPURGO DAVIES 1970, p. 118-154, avec photos et fac-similés. Environs de 500 av. J.-C. SEG XXVII, n° 631 (= fig. 5 et 6).

Bibliographie :

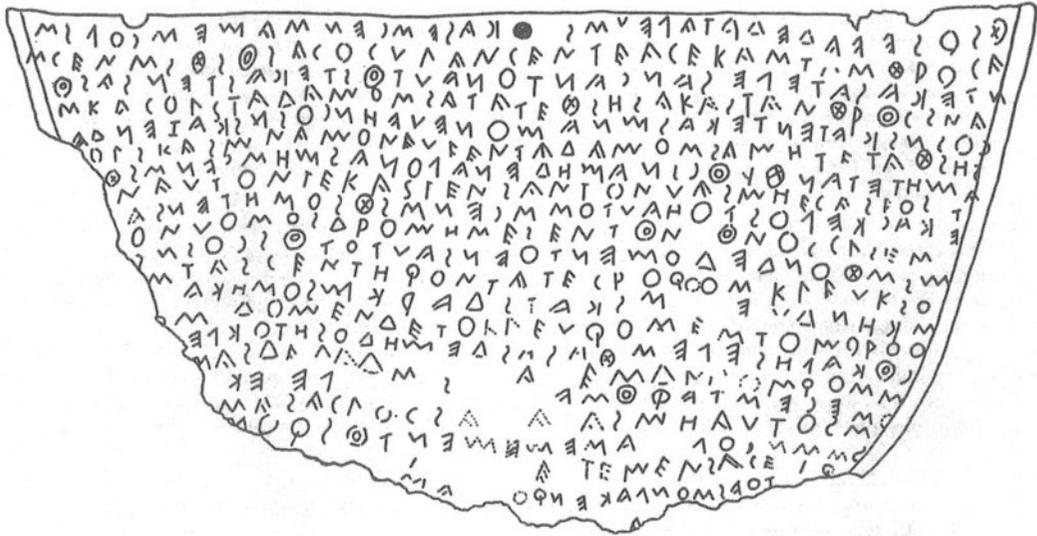
- A. E. RAUBITSCHK, «The Cretan Inscription BM 1969, 4-2.1 : a supplementary note», *Kadmos* 9 (1970), p. 155-156 et chez HOFFMANN 1972, Appendix I, p. 47-49.
- R. MERKELBACH, «Die Rechte des lyttischen ποιικαστάς», *ZPE* 9 (1972), p. 102-103.
- P. CHANTRAINE, «A propos du nom des Phéniciens et des noms de la pourpre», *Studii Clasice* 14 (1972), p. 7-15.
- R. F. WILLETTS, «The Cretan Inscription BM 1969 4.2.1 : further provisional comments», *Kadmos* 11 (1972), p. 96-98.
- H. VAN EFFENTERRE, «Le contrat de travail du scribe Spensithios», *BCH* 97 (1973), p. 31-46.
- G. P. EDWARDS-R. B. EDWARDS, «Red letters and phoenician Writing», *Kadmos* 13 (1974), p. 48-57.
- E. GSCHNITZER, «Bemerkungen zum Arbeitsvertrag des Schreibers Spensithios», *ZPE* 13 (1974), p. 265-275.
- J. BEATTIE, «Some notes on the Spensithios Decree», *Kadmos* 14 (1975), p. 8-47.
- G. P. EDWARDS-R.-B. EDWARDS, «The meaning and etymology of ποιικαστάς», *Kadmos* 16 (1977), p. 131-140.

A.

- Θιοί· ἔφαδε Δαταλεῦσι καὶ ἐσπένσαμες πόλις
 Σπενσιθίω ἀπὸ πυλᾶν πέντε ἀπ' ἐκάστας θροπά-
 ν τε καὶ ἀτέλειαν πάντων αὐτῶι τε καὶ γενιᾶι ὤ-
 ς κα πόλι τὰ δαμόσια τά τε θιθία καὶ τάνθρώπινα
 5 ποινικάζεν τε καὶ μναμονεῦῖην ποινικάζεν δὲ
 [π]όλι καὶ μναμονεῦῖεν τὰ δαμόσια μήτε τὰ θιθί-
 α μήτε τάνθρώπινα μηδέν' ἄλλον αἰ μὴ Σπενσιθ[ι]-
 [ο]ν αὐτόν τε καὶ γενιάν τῶνυ, αἰ μὴ ἐπαίροι τ-
 ε καὶ κέλοιτο ἢ αὐτὸς Σπενσιθιος ἢ γενιά
 10 [τ]ῶνυ ὅσοι δρομῆς εἶεν τῶν [υἱ]ῶν οἱ πλεις·
 μισθὸν δὲ δόμεν τῷ ἐνιαυτῷ τῶι ποινι[κ]-
 [α]στᾶι πεντήκοντά τε πρόφορος κλεύκιο-
 ς κηνδυ[.]ε[. .]ς ἰκατιδαρκμιος ἢ καρ[?π]-
 ὄς, δόμεν δὲ τὸ κλεῦφος ἐς τὸ μέρος ὅ-
 15 πω κα λῆι ἐλέσθαι· αἰ δὲ μὴ δοίη τὸ κλε[ῦφ]-
 [ο]ς αἰδε[. . .]σ[ε. 3-4]α[.]εφδ[ε. 3]ς γόσμο-
 ρος ἐπεσταγῶς ἄ[ε. 4?][ε. 4?][λε[.]εκ[.]
 [?]σαι ἀπλοπία[. .]α[.]αἰ μὴ αὐτοισ-
 20 [ε. 3-4]πολ[. .]αγεσημεν τῶι γόσ-
 [μωι ε. 7?][ε[.] τεμένα πε[. .]α-
 [ε. 2?] τὸ Φῖσον λακὲν γο[σμοι??]ασ[ε. 4?]
 [ε. 17?][α[ε. 6?]

B.

- τὸ Φῖσον λακὲν τὸν ποινικαστᾶν καὶ παρῆμε-
 ν καὶ συνῆμεν ἐπὶ τε θιθίων καὶ ἐπ' ἀνθρωπί-
 νων πάντε ὅπε καὶ ὁ γόσμος εἶη καὶ τὸν ποινι-
 5 καστᾶν, καὶ δτιμί κα θιῶι ἱαρεὺς μὴ ἰδιαλο-
 [ε. 1-2] θύεν τε τὰ δαμόσια θύματα τὸ<ν> ποινικαστᾶ-
 ν καὶ τὰ τεμένα ἔκεν, μὴδ' ἐπάγγραν ἤμ[ε]-
 [ν] μὴδε ρύτιον αἰλῆν τὸν ποινικαστᾶν, δ-
 ικα δὲ ὄτερόν κα κῶληται ὁ ποινικασ[τ]-
 10 [ἄ]ς αἰπεροιαλοικρησεταιην γόσ-
 μοι ἄδικα Φοι τέλεται, ἔλε δὲ οὐδὲ
 ἔν. δίκαια ἐς ἀνδρῆιον δῶσει δ-
 ἔκα πέλεφους κρέων, αἰ κα γῶι ἄλο[ι]
 [ἀπ?]άρωνται, καὶ τὸ ἐπενιαύτιον, τὸ
 15 δὲ λάκσιον συνφαλεῖ, ἄλο δὲ μ[ηδ]-
 [ε]ν ἐπάνανρον ἤμεν αἰ κα μὴ λῆι
 δόμεν. ἤμεν δὲ τὰ θιθία τ[ε. 2]
 [ε. 5-6]ἴστωι. vac.



Traduction (de VAN EFFENTERRE, dans *BCH* 1973, p. 33-34) :

A. « Dieux ! Il a plu aux Dataleis et nous, la cité, avons promis à Spensithios, à raison de cinq par tribu, le vivre et l'exemption de toute taxe pour lui et sa famille (= ses enfants) de sorte qu'il soit pour la cité, dans les affaires publiques tant religieuses que profanes, le scribe et le *mnamôn*. Aucun autre ne sera le scribe et le *mnamôn* pour la cité, dans les affaires publiques tant religieuses que profanes, sinon Spensithios et sa famille, à moins d'une initiative expresse de Spensithios ou de sa famille, c'est-à-dire de la majorité de ses fils adultes. Il sera fourni comme salaire annuel au scribe cinquante cruches de moût et des (affaires) pour vingt drachmes ou un (ou des?). Le moût sera fourni dans le cru où il voudra le prendre. Si le moût n'est pas fourni ou si... le cosme (ou les cosmes?) en fonction... impunité... à moins que pour eux... au cosme... les domaines sacrés... recevoir part égale à celle du cosme.

B... le scribe recevra part égale. Pour les affaires tant religieuses que profanes, le scribe lui aussi sera présent et participant, dans tous les cas où le cosme y sera. Et pour tous les dieux pour lesquels il n'y a pas de prêtre pour (accomplir les sacrifices) particuliers, le scribe fera des sacrifices publics et il y aura les domaines sacrés. Il n'y aura pas de prise de gage ni d'exercice de repréailles pour le scribe. Si le scribe a une affaire en justice de l'une ou l'autre espèce, l'affaire sera réglée pour lui de la même manière que sont (traités?) les autres cosmes. Autrement, il n'y a rien.

Comme droits à l'*andreion*, il fournira dix « doubles haches » de viande, quand les autres offrent les prémices, ainsi que le sacrifice annuel, mais il ramassera la *taksion* (?). Rien d'autre ne sera obligatoire pour lui s'il ne veut pas le donner. Les affaires sacrées reviendront au doyen d'âge.

— N° 29, graffite, en une ligne, sur le temple de Ramsès II à Abydos, publié par O. MASSON, « Nouveaux graffites grecs d'Abydos et de Bouhen », *Chronique d'Égypte*, tome LI, n° 102 (1976), p. 305-307 n° 1, avec photo (fig. 1). v^e siècle ?

Δᾱμόκριτος εὐρύπρωκτος

« Damokritos aux larges fesses ».

— N° 30, graffite, au même endroit, comportant un anthroponyme, publié par MASSON, *o.c.*, p. 307-309 n° 2. v^e siècle ?

Ὑπερβάλλον

« Hyperballôn ».

— N° 31, deux dédicaces trouvées près de Cydonia et publiées par P. FAURE, « Cavernes et sites aux deux extrémités de la Crète », *BCH* 86 (1962), p. 47, *Fonctions des cavernes crétoises*, p. 140 et FAURE 1969, p. 320 n° 10. *SEG* XXIII n° 579 a et b.

ἀνέθηκεν Νύμφ[α...]

ἐμὲ Νύ<μφ>α[ι?] ἀν<έ>θηκε[ε]

« Il a consacré à la Nympe » (ou « aux Nymphes »)

« Il m'a consacré à la Nympe (?) ».

— N° 32, fragment d'inscription de six lignes, en provenance d'Eleutherna, aujourd'hui au musée de Réthymnon, publié par MANGANARO 1965, p. 303, avec photo (fig. 10). v^e siècle. *SEG* XXIII n° 572.

--]I ove[--

--]συνπαρε[--

--]ν δρόμο F[-- ←

--]ολυ[--
 5 --]εκα[--
 --]σ[--

Traduction impossible, vu l'état du texte.

— N° 33, fragment d'inscription de quatre lignes en *boustrophédon*, en provenance d'Eleutherna, aujourd'hui au musée de Réthymnon, publié par MANGANARO 1965, p. 304, avec photo de la pierre (fig. 11). v^e siècle. SEG XXIII n° 571.

--] θαι ἐκ(σ)ομνήμη ἤ[--
 --] τις καταστᾶσαι Ι[--
 (vac.)
 ---]κοσ[...]αν αἰ μὴ μ[--
 ---]α στατῆ[ρανς...]εσο[--

Traduction impossible : il est question de « nier par serment » (l. 1), de « payer » (l. 2), et de « statères » (l. 4).

— N° 34, texte de loi d'Axos de 25 lignes (?), aujourd'hui au musée de Réthymnon, publié par MANGANARO 1966, p. 11-12, avec photo de la pierre (planche 1), republié par SOKOLOWSKI, *Lois sacrées des cités grecques*, Paris (1969), p. 245-247, n° 145, qui apporte des modifications. C'est le texte de la deuxième édition qui est présenté ici. Fin iv^e siècle. SEG XXIII n° 566 et XXV n° 1024.

-----]ων παρίοντω[ν]-
 -----ταννατιρ-
 -----αν τῶι να-

 5 -----]σθαι μη-
 δὲ θ[έ]σθαι [ἤ] θύσησ[θαι]-----πά]ματα θίνα τὰ
 ἐξ ἀπαρχᾶς δοθέντ[α]-----]χσέννας ἢ ἀστὰς τῶι
 Πυτίωι· υ[τ] δεξάμένω δεο[-----]αστον τιμαδα τὰν
 ἰάρηιαν ἐπαράσαμε(ν) θ[ε]οῖς [κ]αὶ πλῖον δοῦμεν φοῖτα.
 10 θίνα <τα> τ' ἀρχαῖα [δ]τ(τ)α [τε] θείη (ι)γ πάματα τὰ δοθέν-
 τα ἐπαράσαμε[ν] Σωσοκλέος [-----]νομω, Ἰκειτε-
 [. . Σο]άρχω καὶ Τομακλέος [κ]οσμίωντωγ καὶ φυλαῖς φα-
 ξίων, Δονοκείω[ν], Λατοσ[τ]ω[ν]...]ων· αἶ τις τᾶ(ν) νῦν κοσμιό-
 [ντ]ων ἢ ἀπόκοσμος τὰ [πάμα]τᾶ ἢ ἀλλᾶι θείη (ἤ) τὰν ἰάρηι-
 15 αν ἢ τὸ τέμενος ἐτέλειτο, μὴ ἀκέσασθαι πρὶν τῶι
 Δηνὶ τῶι Ἀγοραίω ἐκατόμ βοῦς καταθύσας, πάριος
 αὐτοῦ ἀβλοπία ὥστ' ἐπὶ Πυτίο<οι>ις ταῖ(ς) ἐταιρηγίαις
 δαττάμενος τ' ἀρχηγίας νιψάμενος· αἱ ἔρποι ἀλλᾶι δ-
 20 εἰ, μὴ ἀκέσασθαι· ἔδωκαν δὲ ἄτεκνοι (δ)ντες κτουπων
 καινὰ τιμαδα Σώζουσι δάμω <κτου[π]ω[ν] [κ]αινὰ τιμαδα>
 ἐπιδα<α>λλούσας ταῦτα, μὴ ἄγαίτε προτὶ θίασον τῶι νυ[χ]-

τὸ παρ' ἀρχαῖον ἐπὶ τᾷ ν[εμο]νη[λαί ἰάρ]ημαν τῷ Πυ-
 τίφ· ὀψὼι μνηδ[ς] ΑΙ. Σ[. . .]σθαι ἀλλῆ τὰν <ἀλλη ταν>
 Φουκετελαν, τὸν σε[.], τὰν ἰάρημαν, τοῦ[ς χ]σένας.

Bibliographie :

H. VAN EFFENTERRE, «Préliminaires épigraphiques aux études d'histoire du droit grec», *Symposion 1982 (Sanlander, 1-4 septembre 1982)*, Valence (1985), p. 3, 5-7.

Traduction des l. 13 à 20 : «Si l'un de ceux qui sont cosmes maintenant ou un cosme sorti de charge plaçait le bétail (?) autrement ... ou si le *léménos* ..., qu'il ne se purifie pas, avant d'avoir sacrifié cent bœufs à Zeus Agoraios, de manière à pouvoir, sans faute de sa part ... (παρβιος?), après s'être lavé, faire le partage entre les hétairies ... (τ' αρχηιας) pendant les Pythiques; mais, s'il allait ailleurs, qu'il ne se purifie pas; les gens sans enfants ont donné de nouveaux ...»

Le reste est incompréhensible et le terme, à l'acc. sg., *ιαρηαν* ne se laisse pas deviner («victime», pour Manganaro, «prêtresse», pour Sokolowski).

— N° 35, dédicace de Cydonia de cinq lignes en l'honneur d'Apollon, Artémis et Latô, aujourd'hui au musée de La Canée (n° d'inv. E 116), découverte par Y. Tzedakis qui en a rendu compte dans *'Αρχ. Δελτ.* 25 (1970), p. 471 sq, publiée par ΠΕΕΚ 1977, p. 81-82 n° 11, avec photo d'estampage (planche XIX, 2) et fac-similé, et republiée avec de nouvelles lectures, par VAN EFFENTERRE-I. ΠΑΡΑΟΙΚΟΝΟΜΟΥ-A. M. LIESENFELT, «Base inscrite de Cydonia», *BCH* 107 (1983), p. 405-419, avec photos de la pierre, de l'estampage et fac-similé (fig. 1 à 5). C'est cette version qui est présentée ici. Début IV^e siècle. *SEG* XXVIII n° 746.

Αὔ]ξων τάνδε [πό]λ[ιν] καὶ τιμῶν [τὸς ἀγυιάτ-?]
 α]ς πᾶσι θεοῖς τε ἱαρεὺς γεγο[νὸς τρίς Εὔ-?]
 πολίς ἄδε δωροτέλει μναμεῖο[ν ἀνίεις ἐν-?]
 θ]άδε. Ἄπολλον, σοὶ τε καὶ Ἀρτέμ[ιτι καὶ σοὶ?]
 Λ]ατῶι με ἀνέθηκε. *vac.*

Traduction des auteurs cités, p. 414 :

«Pour faire la grandeur de la cité et en l'honneur (de ses voisins?), ayant exercé (trois?) fois la prêtrise de tous les dieux, (Eu?)polis s'oblige ainsi (à dresser) un monument ici. A toi, Apollon, comme à Artémis, et (à toi), Latô, il m'a dédié».

— N° 36, fragment d'une convention entre Cydonia et Aptéra, signalé dans la Chronique des fouilles en Crète du *BCH* 83 (1959), p. 751-752. IV^e siècle?

Τάδε συνέθεντο Κυδωνιάται καὶ --[ἔρ]κον ὄμοσαν ἐπιδαμιοργοὶ --- ἐν δὲ Ἀπτά-
 ρα[ι ---

Traduction :

«Voici ce qu'ont fixé par convention les Cydoniates et ... les *epidamiorgoi* ont prêté serment ... à Aptara ...»

— N° 37, texte mentionnant un anthroponyme, découvert à Rodovani, publié par Y. Tzedakis dans *'Αρχ. Δελτ.* 1965, p. 570, avec photo de la pierre. IV^e siècle? *SEG* XXV n° 1031.

Εὐφρων

«Euphrôn».

— N° 38, traité entre Gortyne et l'île de Caudos, de 25 lignes environ, aujourd'hui au musée archéologique d'Héraklion, publié par DAVARAS 1963, p. 141-142 n° 1, avec photo de pierre (fig. 66). III^e siècle. SEG XXIII n° 589 (= fig. 7).

	[_____ ca.46 _____]	
1.	[... ιαιδε _____ ca.30 _____ οί έν Καυ-]	
	δοϊ Φοικίοντες [τα _____ ca.31 _____]	
	χρήια ή <έ>μπλεόν [τ]ων [οιε[_____ ca.27 _____]	
	[ο]ί Γορτύνιοι, τραφόντων ΔΕ[_____ ca.24 _____]	
5.	[.]ιθέντων. Αί τι κα δέ ΗΙΟ[_____ ca.21 _____ ν-]	
	τες. Δίκας δέ δίδομεν [_____ ca.29 _____]	
	[κ]ατά τὰ αὐτὰ δέ και λαμβάνομεν _____ ca.21 _____]	
	[δ]ίχην δέ μη ἐξέστω ΚΑ [_____ ca.24 _____ Γορτυ-]	
	νίωι· αἱ δέ τις ἀδικιοῖ τ[ῶ]ν [_____ ca.25 _____]	
10.	τ[ῶ] ὁ ἀδικιόμενος τοῖς κή[ρ]μοις _____ ca.21 _____]	
	σωντι οἱ πλείες. Ταῦτα _____ ca.29 _____]	
	μεν πάντα, τὸν ὄρκιον καὶ [_____ ca.27 _____]	
	Γορτύνιος τὸν έν Καυδοῖ [Φοικίοντα _____ ca.17 _____]	
	Γορτύνιον μαίτυρι χ[ρ]ῆσθαι _____ ca.13 _____ τῶν έν Καυδοῖ]	
15.	Φοικίοντων, ὁ δ' έν Καυδοῖ [τ] Φοικίων _____ ca.19 _____]	
	χρησιόμεθα τ[ρ]οδικωι ἀ[γ] _____ ca.26 _____]	
	ή ἄλλος πρὸ τ[ῶ] ἀδικιομέν[ω] _____ ca.25 _____]	
	κας τοῖς πρ[ο]δικαζαμέ[τοις] _____ ca.23 _____]	
	ω μηρός. vac. Τιμ[αῖ]ς δέ χρησι[όμεθα] _____ ca.21 _____]	
20.	ἀλλά χρησιόμε[θ]α τῶι νόμ[ω]ι _____ ca.24 _____]	
	γος ἐπὶ τῶν ὤρων μη ἐμπλή[τ]ω _____ ca.17 _____ τὸν έν Καυ-]	
	δοϊ Φοικίοντα, μηδὲ ΤΑΜ[. .] τῶ _____ ca.23 _____]	
	τα περὶ φυλακῶ[ς]. vac. Αἱ δέ [τις] _____ ca.25 _____]	
	ὁ πρείγιστος ή ὁ έν Καυδοῖ Φοικίω[ν] _____ ca.18 _____]	
	[. . . λλ]οντι ἀπο [τ· χεγ _____ ca.29 _____]	
	[_____ ca.46 _____]	

Traduction des passages traduisibles :

- 1. 1-2 : «ceux qui habitent à Caudos»...
- 1. 3 : «des dettes ou navigant dans»...
- 1. 4 : «les Gortyniens, qu'ils éduquent»...
- 1. 5 : «... si ... quelque chose...»
- 1. 6 : «qu'ils soient punis»...
- 1. 7 : «dans les mêmes conditions et qu'ils prennent»...
- 1. 8 : «qu'il ne soit pas permis»...
- 1. 9 : «... au Gortynien ; si quelqu'un faisant du tort»...
- 1. 10 : «celui qui est lésé aux cosmes»...
- 1. 11 : «la majorité. Cela»...
- 1. 12 : «tout, le serment»...

- l. 13 : «le Gortynien (*sujet*) celui qui habite à Caudos (*accusatif*)»
- l. 14 : «que le Gortynien se serve d'un témoin»...
- l. 15 : «de ceux qui habitent à Caudos, celui qui habite à Caudos»...
- l. 16 : «nous nous servirons d'un *prodikos*»...
- l. 17 : «ou un autre à la place de la personne lésée»...
- l. 18 : «pour ceux qui ont eu un procès auparavant»...
- l. 19 : «du mois de... Nous nous servirons des peines»...
- l. 20 : «mais nous nous servirons de la loi»...
- l. 21 : «qu'il ne navigue pas près des frontières»...
- l. 22 : «celui qui habite à Caudos, ni»...
- l. 23 : «au sujet de la garde. Si quelqu'un»...
- l. 24 : «que le *preigistos* ou celui qui habite à Caudos»...

— N° 39, traité de 28 lignes entre Gortyne et Axos, aujourd'hui au musée de Réthymnon, publié par MANGANARO 1966, p. 18-19, avec photo (planche 2). III^e siècle. *SEG XXIII*, n° 563.

Bibliographie :

H. BENGTSON, *Die Verträge der griechisch-römischen Welt*. II, Munich-Berlin (1962), p. 221-222.

- Συνθ[ήκ]α [Ἀξί]οις [καὶ τοῖς Γ]ο[ρτυ]νίοις τᾶι
 ἕνω πόλι καὶ τᾶι χάτω· συ[μ]μαχήσουσι
 Ἀξιοι Γορτυνίοις τᾶι ἕνω πόλι καὶ τᾶ[ι]
 5 [κ]άτω καὶ βοα[θή]σουσι, αἱ [δὲ] ἀπαντᾶι, οἱ Γορ-
 [τ]ύνιοι καθάπ[ερ] παρακ[αλ]οῦσιν, κᾶνδρας
 ἀποστελιῶ[σι κ]αθ[άπ]ερ ἐπιβάλλει αὐτοῖς·
 κατὰ ταῦτ[ὰ Ἀξί]οις οἱ Γο[ρ]τύνιοι· αἱ τί κα δέ-
 10 ωνται οἱ Γο[ρ]τύνιοι, καὶ τὸν αὐτ[ὸν] ἐχθρὸν καὶ
 [φ]ίλο[ν] ἐξοῦσ[ι]ν ΑΠΛ-----ΕΤΤΗΝ ἀποδωσί-
 ογτι Γορτυνιο[ις]-----]ος, ἐπεὶ κα κύριοι[ι]
 [ἐμ]μένωνται [ἐν τοῖς συγκειμέν]οις ὄρκιοις καὶ
 [τ]ᾶι συμμα[χί]αι ἀδόλωσ καὶ ἀπλόω]ς· αἱ δὲ τινὰς
 ΛΟ.ΔΟΚΙΟΙ.ΓΑ-----Πους τινὰς καὶ
 αἱ το. . ΔΙ.Ο-----ον ποτ' Ἀξον·
 15 [Ποιεῖν δὲ τᾶλλα κατὰ τὰς συνθ[ήκ]α]ς τῶν συμμα-
 [χων] Ὀρκος· β]οηθήσω [Γορτυνί]οις, ἐάν τις ἔη] ἐπὶ τὰχ χω-
 [ραν, καὶ εὐ]νόησω [αὐτοῖς, μὴ προδωσ]έω, μὴ πεισῶ
 ἀλλ[ή]λοι προδιδῶ[ναι] (?) -- τὰν αὐτῶν πόλι]ν ἢ χώρα]ν,
 [.] ΛΡΑΣΔΙ.Ο [-----]Ο Χ--οἱ Γορ-
 20 [τύνιοι] ΔΕΔΟΣ-----τ]αῦτα
 Ν--ΧΑ--ΙΦΑΙΣ---ον κέλη-
 [ται] (?) ---]ΑΙ οἱ δὲ [κόσμοι] οἱ [τ]όκα κοσμίο-
 [ντες]---Ω---Η-----ΥΟ-
 ----ΟΣΠ-----Τ-----
 25 [ἐ]νγροφον--ΚΟ-----ΕΥ-----

οἱ Γορτύνοι[λοι-----
 ..νεμώνται[-----
 --A--M-

Traduction des l. 1 à 18 :

«Convention entre les Axiens et les Gortyniens de la ville d'en haut et de la ville d'en bas : les Axiens combattront aux côtés des Gortyniens de la ville du haut et de la ville du bas et leur porteront secours ; si on les attaque, les Gortyniens feront comme ils leur demandent et enverront des hommes comme il leur convient. Que les Gortyniens agissent de la même façon pour les Axiens : si les Gortyniens demandent quelque chose, ils auront le même ennemi et le même ami ... ils rendront aux Gortyniens ..., puisque (ou après qu'ils demeurent, souverains, dans les serments convenus et l'alliance de guerre, loyalement et simplement : Si ... certains ...

L. 15 : qu'ils fassent le reste selon les conventions des alliés de guerre : serment : je secourerai les Gortyniens, si quelqu'un attaque leur pays, je leur serai favorable, je ne les trahirai pas, je ne persuaderai personne de trahir (?) leur cité ou leur pays» ...

— N° 40, fragment d'un texte de loi de Gortyne (écrit en *boustrophédon*), aujourd'hui dans la collection épigraphique du musée d'Héraklion (n° d'inv. 289), publié par DAVARAS 1960, p. 457-458, n° 1, avec photo de la pierre (planche 7,1). Date? Le texte est identique à G 42 B 11-14 (v^e siècle). Ce serait donc le v^e siècle, mais peut-être aussi une date plus récente (s'il s'agit d'une copie). *SEG XXIII*, n° 585.

[-----τῷ δὲ τᾶν ἑταιρη]-
 [ἄν δικαστᾶι κ' ὅς κα τὸν ἐνεκ]-
 ὕρον δι[κάδηι, αὶ αὐταμέριν δ]- →
 [ικάκσαι ἢ ἐς τὰν α]ῦρον ἅπατ- ←
 ον ἤμην. vac. A. 13-15
 14-16 τρᾶ . . ονς

5

Traduction :

«Pour le juge des hétaires et celui qui décide des gages, s'il décidait le jour même ou le lendemain, qu'il n'y ait pas d'amende» ...

— N° 41, fragment en *boustrophédon*, provenant d'Eleutherna, sans indication de localisation actuelle, signalé par I. A. ΠΑΠΑΠΟΣΤΟΛΟΥ dans *PAAH* (1975), paru en 1977, p. 516-517. Le texte est transcrit en majuscules. v^e siècle? *SEG XXVII*, n° 621.

← ---ΑΤΟΚ/
 → ΖΤΟΛΟ ---
 ← ---ΒΟΛΚΑ

Toute traduction est impossible. Le texte fait peut-être partie des documents de lois, nombreux à Eleutherna et en meilleur état. On notera la forme de l'*omicron*.

— N° 42, fragment d'un traité entre Lyttos et Olonte, aujourd'hui au musée de Néapolis, publié par VAN EFFENTERRE-BOUGRAT 1969, p. 32-33, note 36, avec photo de la pierre (fig. 4 a). Fin II^e siècle (= fig. 9).

- 1 [Ἀγαθαὶ τύχαι· ἐν μὲν ταῖ ἄνω Λύτ-]
 2 [τωι, ἐπὶ τῶν-----ων κοσμιόντων]
 3 [τῶν σὺν----]αι τῷ Ζω[-----, ἐν δὲ]
 4 ταῖ ἐπι θαλάσσαι Λύτ[τωι, ἐπὶ τῶν]
 5 Διφύλων τῶν σὺν Χ[-----ι τῷ Υ-]
 6 περφάνεος, ἐν δ[ὲ Βολόεντι, ἐπὶ]
 7 τῶν Δυμάνων κοσμιόντων τῶν]
 8 σὺν Ἀπολ[λο]δῶ[ρωι τῷ---]

Traduction :

«(A la bonne fortune! dans la Lyttos d'en haut, sous le cosmat de... qui étaient avec) fils de Zo(..., dans) la Lyttos située près de la mer, la tribu des Diphyloi exerçant le cosmat avec X(...), fils d'Hyperphanès, à Olonte, la tribu des Dymanes exerçant le cosmat avec Apollodoros (fils de...)».

— N° 43, traité de 90 lignes entre Latò et Hiérapytna, aujourd'hui au musée d'Hagios Nikolaos (n° d'inv. 207), publié par VAN EFFENTERRE-BOUGRAT 1969, p. 11-15, avec photos de la pierre (fig. 2 et 3). Fin I^{er} siècle. SEG XXVI, n° 1049 (= fig. 10).

Bibliographie :

P. FAURE a republié les l. 52-82 du traité, dans *Amaltheia* 13 (1972), p. 227-240, avec photo p. 231.

Y. GARLAN a proposé de nouvelles lectures dans *BCH* 100 (1976), p. 303-304.

- 1 [ἈΓΑ]ΘΑ[Ι] ΤΥΧΑΙ
 2 [Τάδε συνέθεντο ——— Ἰαρα]πύρτιοι κα[ὶ Λ]άτιοι. κοσμιόντων [ἐ]γ μ[ἐ]ν Ἰαρα—
 3 [πύρτιαι ἐπὶ τῶν ———]ν τῶν σὺν [———] και τῷ. κε . . ο[β]ώλω, ἐν [δ]ὲ Λα—
 4 [τῶι ἐπὶ τῶν Ἐχανορέων τῶν σὺ]ν Αὐτίω[νι] τῷ Ποδαθῶ συμμαχῆσεν ἀλλ[ά-]
 5 [λοῖς ἀπλῶς και ἀδόλωσ και] τὸν [αὐτὸν φίλον κ]αι ἐχθ[ρὸν ἐ]ξῆν κ' αἶ τίς κ' ἐμβά[λ-]
 6 [λῃ ἐς τὰν τῶν Ἰαραπυρτιῶν χώρα]ν [ἢ ἀ]ποτάμνηται χῶ[ρας τᾶ]ς Ἰαραπυρτιῶν
 7 [ἀπροφασίστως βοαθησῆν τὸς Λατί]ω[ς] κατὰ γᾶν και κα[τὰ θά]λασσαν κατ[ὰ τὸ]
 8 [δυνατόν, κ' αἶ τίς κ' ἐμβάλλῃ ἐς τὰν τ]ῶν Λατίων χῶρ[α]ν [ἢ ἀ]ποτάμνηται χ[ῶρας]
 9 [τᾶς Λατίων ὡσαύτως βοαθησῆν τὸ]ς Ἰαραπυρτιῶν ἀδ[ό]λω[ω]ς [κά]προφασίστως πραγ[μ]α[τ]ί[ι]
 10 [σθένει ἐς τὸ δυνατόν. Ἐξέστω δὲ κ]α[ὶ] τῶι Ἰαραπυρτιῶι Λατοῖ και τῶι Λατίω ἐν]
 11 [Ἰαραπύρτιαι μετέχεν θίνων και ἀνθρωπ]ῶ[ν]ων, δικα[ιο]πραγῆσαντι τοῖς ἰδοῖς, ἦ-]
 12 [μεν δὲ και ἐπιγαμίαν και ἔγκτησιν] πάντων [θν]ατῶν [και ἀθανάτων κατὰ τὸς ἰ-]
 13 [δῖος νόμος] Ἰαραπυρτιῶι και Ἀατῶ[ι] —————]
 14 [————— Λάτιον ἐ]ν τῶι τεμένει [τᾶς Ἐλευθυίας —————]
 15 [————— Ἰαρ]απύρτιον ἐν τῶι [Δωδεκαθέωι —————]
 16 [————— Αἰ] δὲ τίς κα[———] χῶ [—————]
 17 ——— Ἰαραπυρτιῶι —————
 18 ——— ηνεαι . . ———
 19 ——— νος ἐν τῶι ἰα[ρῶι] ?

- 20 [—————]περι δὲ τῶν . . . [—————]. 'Εξ-
 21 [αγωγῶν δὲ ἡμε]ν τῷ τε Ἰαραπ[υτινῶν] ἐγ Λατῶς καὶ τῷ Λατίῳ ἐξ Ἰαραπύτναι κατὰ
 22 [γαῖν μὲν ἀτε]λές, κατὰ θά[λα]σσαν δὲ καταβάλλονσι τὰ τέλια κατὰ τὸς νόμος τὸς]
 23 [ἐκατερῆι ὑ]πάρχοντας, ὁμόσαν[σι ἐς ἰδιαν] χρηίαν ἐξάγειν. Αἱ δὲ τι κοινᾶι ἐξοδώ-]
 24 [σαντες, θε]ῶν βωλομένων, [ἐλοίμεν ἀγαθὸν ἀπὸ πολεμίων, τὰ μέρια λανχάνειν ἐκατέ-]
 25 [ρος κατὰ τ]ὸς ἔρποντας ἄν[δρας]—————.]
 26 [—————]ταῖς καταγραφαῖς. . . . ν[—————]. Αἱ δὲ κα πολεμίωντι ἐκατέραι αἱ]
 27 [πόλιε]ς ἀπὸ χώρας, μὴ ἐξέστω [μ]η[δατέρωι] μῆτε σπονδὰς ἄγεν μῆτε εἰρήναν τιθεσθαι]
 28 [αἱ]κα μὴ ἀμφοτέροι αἱ πόλιες [β]ωλε[ύσονται]. Ἐξορκιζάντων δὲ τὰς ἀγέλας, ἐπ[ε]ί [κ' ἐγ-]
 29 [ἐγδρ]άμωντι ἐν ἐκατέραι ταῖ πόλι, [οἱ κόσμοι ἐπ' αὐτῶν] κοσμιόντων, παριόντων ἐν μὲν]
 30 [Ἰαρ]απύτναι Λατίῳ [π]ρειγρίας, ἐν δὲ Λατοῖ Ἰαραπυτινῶν πρειγρίας. Ἀναγινοσκόντων]
 31 [δὲ κ]αὶ τὸν ὄρκον ἐγ [μὲν Ἰαραπύτναι ἐν τοῖς Ὑπερβωίοις, ἐν δὲ Λατοῖ ἐν τοῖς Θιοδοαῖοι]
 32 [οις π]αραγγελλόντων ἐπὶ τὰν ἀνάγνωσιν οἱ τε Ἰαραπύτνιοι κόσμοι τοῖς Λατίοις καὶ οἱ]
 33 [Λάτ]ιοι τοῖς Ἰαραπυτιν[ίοις] πρὸ ἀμερῶν δέκα ἐπεὶ κα μέλλωντι ἀναγινώσκων ἢ τὰς ἀγέ-]
 34 [λας] ἐξορκιζεν. Αἱ δὲ [μ]η ἐξορκιζαίεν τὰς ἀγέλας οἱ Ἰαραπύτνιοι κόσμοι ἢ μὴ παρα-]
 35 [γ]γῆλαιεν ἐπὶ τὰν ἀνάγ[νωσιν] ἢ μὴ ἀναγνοῖεν τὰν συνθήκαν καθὼς προγγρά[πτ]αι]
 36 [ἀπ]ορτεισάτω ὁ κόσμος [κ]α[σ]τ[ο]ρ[ο]ς τοῖς Λατίοις ἀλεξανδρείῳ ἀργυρίῳ στατήραν]σ
 ἐκατ[όν].]
 37 [Αἱ δὲ] μὴ ἐξορκιζαίεν τ[ὰ]ς ἀγέλα[ς] οἱ Λάτιοι κόσμοι ἢ μὴ ἀναγνοῖεν τὰν σ[υ]γγῆχ[αν],]
 38 [παριόν]των Ἰαραπυτινῶν, [ὡσαύτως ἀπορτεισάτω ὁ κόσμος ἐκατος τοῖς Ἰ]αραπ[υτιν]-
 39 [οις στατῆ]ραν ἐκατό[ν]. Αἱ δὲ κά τις κοσμίων ἐλθῆι Ἰαραπύτνιος ἐς Λατῶν], ἐ[χων]
 40 [τὸ ἱμ]άτιον ἀ[φ]φανῶ ἐρπέτω [ἐς πρυτανήιον ἐς Λατῶν, ὡσαύτως δὲ κα]ὶ ὁ [Λά]τιο[ς]
 41 [κόσμος] ἔχων τὸ [ἡμ]άτιον ἀφ[φανῶ, ἐρπέτω ἐς πρυτανήιον ἐς Ἰαραπύτναι]ν κα[θὼς]
 42 [κοῖ κόσμοι] ἐρπ[ῶντι] Λάτιοι καὶ Ἰαραπύτνιοι ἐς ἐορτῶν ἢ πομπά[ν]. Ὅ[τ]ι
 43 [δὲ κα] δόξ[η]ι ταῖς πόλεσι [βωλευσαμέναις ἐξελέν ἢ ἐγγράψαι, ὅτι μὲν κ' ἐξέ[λο]ιμεν, [τοῦ-]
 44 [το] μῆτε ἐνθιγον [μ]η[τ]ε ἐνορκον ἤμεν, ὅτι δὲ κ' ἐγγράψαιμεν, ἐνθινον καὶ] ἐγορ[κον].]
 45 [Ὅρ]κον δὲ καὶ στάλας ἀγ[ραψάντων] καὶ στασάντων ἐκάτεροι, ἐ]γ μὲν Ἰαρα[πύτ]-
 46 [ναι] ἐν τῷ Δωδεκαθέῳ, Λα[τοῖ] δὲ ἐν τῷ τᾶς Ἐλευθυίας, κοινᾶι δὲ στ[α]σάντων Ἰ[αρα]-
 47 [πύτνιοι] καὶ Λάτιοι [Λυττοῖ ἐν τῷ ἱερῶι τᾶς Ἀθαναίας Πολιάδος,] ἔρπεν δὲ κα[ὶ]
 48 [Ἰαρ]απύτνιον ἐς [Λατῶν ἐς]————— αἰδε. .
 49 [Λάτιον] ἔρπεν ἐς Ἰαρά[πυτ]ην [ἐς]—————] ἐν ταῖ . . α.
 50 [. . . .] παραγγελλόντων—————] αγωγήιον. .
 51 . . . σ. . σθων τῶν ἄρ. [—————] σπε. . ε. .
 52 [————] σ. . . σ. . ρο. [Ὅροι τᾶς Λατίων χώρας· ἀπὸ θαλάσσης ἀ]μ[π]ο[σ]ταμ[ὸν] τὸν]
 53 [Κυ]μαῖον αἱ [ὑδωρ ρ]εῖ κα]ὶ ἐπὶ τὸς Ε————— ἐπὶ τὰν Ἰπάγρα]ν καὶ ἄνω ἐπὶ τ[ὸν]
 54 [Β]έγκασον καὶ ἐς τὰς [—————]η]ι μακραν καὶ ἐπ[ὶ]
 55 [τ]ὸν θῖνον ἄρον καὶ ἐπ[ὶ] [—————]η]ιον κ[α]ὶ ἐς τᾶν χαρά-
 56 [δ]ρῶ καὶ ἐς τὰν κ[εφαλάν]?—————]το[—————]ν τὰς στεφάνας τῶν
 57 αν.ρω]ν καὶ [—————]αχ [—————]τῶ ἐς τὸν Κ-
 58 ὡποιον καὶ . . . —————]τας Ἄλω-

- 59 [α]ς ὀρθάν ἐς τὸ ὄξυ [—————]ω καὶ [————]ὸ ἀ[ντ]ρον τᾶς εὐ-
 60 [————] αἰ ὕδωρ βεῖ τᾶς [—————] ἄς ἔγτων οἱ ὠρο[ι] Λατίοις[ς]
 61 [κα]θῶς καὶ π[ά]λαι ἐπιγέ[γραπται] Λατοῖ ἐπὶ τῶν σὺν———Λ[α]τίοις ποτὶ Λυττίος,
 Λυ[τ-]
 62 [τοῖ] δὲ ἐπὶ τ[ῶ]ν [σ]ὺν Σωκλ[——]. Ἐντων δὲ καὶ οἱ ὠροι ποτὶ τὰς ἀποδε[δομ]ένας
 χ[ώ]ρας κα[ι]
 63 [Ἔ]λο[ν]τιος ο[ἱ]δε ἀ[πό] θαλά[σσας] ἐς Πλυμ[ῶ]ν ἀ[ρράχιν] ἐπ[ὶ] τὸ ἀρχαῖον [Ἀφ]ροδίσι[ο]ν[ν]
 64 [καὶ] τούτω ὡς [τῶ] Δ[έ]ρασι θ[ί]ν[ω] τῶ] τεμένω τὸς ὄρος οἱ ἐς τὸν βορέ[α]ν [ἔ]χοντεν
 65 [κῆ]ς τὰν Αἰρ[επῶ] κῆς τὰν Προμ[ε]νή[τισσαν] κ[ῆ]ς Καλολάκα ἐς τὰν περι[β]ᾶσιν καὶ
 ἐς Ἀρχ[έ]-
 66 [λα]ρχον ἐς τὰν Δηράδα πᾶρ τῶν πρί[νων] κῆς τ[ὸ]ν [Ἀκ]ά[μαντα]. vac.
 67 [——]. . [——]. . δὲ καὶ οἱ Ἰαραπύτιοι τοῖς Λατίοις χώραν καθὼς παρεκάλεισαν
 68 [Λά]τιοι, ἐ[μμε]ν[όν]των Λατίων ἐν τᾷ Λυττίων καὶ Ἰαραπυτιῶν φιλαὶ καὶ συμμαχίαι
 69 ἄς ἐντι οἱ ὑπ[ὸ]γε[γραμμένοι] ὄροι ἀπὸ τᾶς τῶ [Β]εγκάσω ἐς τὰς πέτρας περιαιπέ-
 70 τας ἐς τ[ὸ]ν [αἰ] ἀ[τα]νί[α] παρατρέχει καὶ τούτω [περ]ιαμ[πέ]τις. . . . αν τᾶ[ν] Μίτοις καὶ
 71 ἐς ὀρθὸν [ἐς τ]ὰν κεφαλάν τῶ πάλαι χέρσῳ [τὰν] ἐπέχο[νσαν] ἐπὶ τὰν Ἐξάκωγ[τος]
 72 ἀφαμίαν [καὶ] τρυτῶ ἐπὶ τὰς κεφαλὰς τᾶν ναπᾶν περὶ τὸς Ἐρειπιῶ[νας] μέστα ἐς τᾶ[ν]
 κεφα-]
 73 λὰν τὰν κατάνω τῶ Ἐρμᾶ καὶ περιαιπέτις ὑποκάτω τῶ ἀν[τρ]οειδίου καὶ ἐς τ[ὸ]ν ὄδον[ν]
 74 τὰν διὰ Λάξον ἄγονσαν ἐπὶ τ[ὸ]ν θῖνον ἄρον καὶ ἐς τὰν κεφαλάν τὰν ὑποκάτω [τῶ] Γνά-]
 75 φω καὶ τού[τ]ω ἐς τὸ ἔ[ρμ]α ἐς τὸν παχὺν λόφον ὑποκ[άτ]ω τᾶς σκοπᾶς κάπὸ [τούτω
 ἐς τὸ]
 76 ἐξέδριον τὸ [κ]ατάνω ἢ αἰ θῆκαι ἐντι καὶ ἐς τᾶν ἄνω ἀλικᾶν καὶ ἐς τὰν κά[τω] ὠϊαν τᾶς
 πέ-]
 77 τρας καὶ ἐς τὸν Βοίνωπα καὶ ἐς τὰν Ἰππάγραν καὶ ἐς τὰν ὄδον τὰν ἄγονσαν ἐ[πὶ] Ἀκ[μ]ιον[ν]
 78 ἐς Ἰαλέτ[ας] κῆ[π]ι τὸς Κωρήτας καὶ ἐς τὸν Κόλον αἰ ὕδωρ ρεῖ καὶ ἐς Κυμνήτ[αλ]λαν αἰ
 ὕδωρ
 79 ρεῖ καὶ ἐς [κ]άτω Σοράσαν κῆς τὰν ὄδον κῆπ' Ἐλάφω λίμναν καὶ ἐς τὰν Δηράδα κῆς τὸν
 Ἰαχερ-
 80 δόει[τα] κῆπ[ι] Δ[ι]ὸς ἄκρον κῆπ[ι] Δορηίαν κῆς Κυρταίραξον κῆπ[ι] τὸν Καταβ[α]θ[μ]ὸν καὶ
 περιαιμ-
 81 πέτις [ἐς τὸν] Σπηνόεντα. Ἐπὶ δὲ τῶ ἱερῶ τῶ Ἐρμᾶ Κορ. . . . σαίω, . . . ἴοντι οἱ Ἰαραπύ-
 82 τινοι κατὰ τὸς ἰ[δί]ους νόμος. ὈΡΚΟΣ. ὁμνύω τὸν Ζῆνα τὸν Κρητα[γ]ενία καὶ τὰν Ἡ-
 83 [ραν] καὶ Ζῆνα Δι[κ]ταῖον καὶ Ζῆνα Ὀράτρι[ον] καὶ Ποτειδᾶν καὶ Ἀμφ[ιτρ]ίταν καὶ
 Ἀθαναίαν
 84 [Ἔ]λεριαν καὶ Ἐ[λευθ]ίαν καὶ Ἀπόλ[λων]α Πύτιον καὶ Λατῶν καὶ Ἀρτεμιν καὶ Ἀρεα καὶ
 Ἄ-
 85 [φ]ροδ[ί]ταν καὶ Ἐ[ρ]μᾶν καὶ [τὸ]ς Κωρήτας [κ]αὶ τὰς νύμφας καὶ τὸς ἄλλος θεὸς πάντας
 καὶ
 86 [π]άντας ἢ μὴν ἐγὼ [τοῖς] Λατίοις ἐμμένωσι ἐν τᾷ φιλαὶ καὶ συμμαχίαι καὶ τοῖς ὄρκοις

- 87 [καὶ β]οαθη[σ]ῶ ἀπλῶς καὶ ἀδύλως καὶ κ[α]τὰ γᾶ[ν] καὶ κατὰ θάλασσαν [κ]αὶ τίς κα
[τ]οῖ[ς]
- 88 [Α]ατῖος ἢ ἐφ[έρ]πηι ἢ ἐπὶ πόλιν ἢ ἐπὶ χ]ώ[ρα]ν ἔη, οὐ προλιψίω οὐτ' ἐμ πολέμω οὐτ' ἐν
εἰραγ[αί]
- 89 [ἀ]λλ' ἐμμενίω ἐν τοῖς ὄρκοις καὶ φιλαί ταῖς ἐγκειμέναι[ς]. Εὐορκίονσι μὲν [ἤ]μεν
- 90 [π]ολ[λ]ὰ κάγαθὰ, ἐφορκίονσι δὲ [τὸ] ἐναντι[ο]ν. vac.

Traduction (de VAN EFFENTERRE-BOUGRAT 1969, p. 24-27) :

A LA BONNE FORTUNE !

Ce traité a été conclu entre les Hiérapytniens et les Latiens. Étaient cosmes à Hiérapytna les gens de la tribu des ——— compagnons de ——— kas, fils d'Akestoboulos (?), à Lato, les Échanoriens compagnons d'Aution, fils de Podaithos. Les cités seront alliées entre elles, en simplicité et franchise, et elles auront même ami et même ennemi. Si quelqu'un attaque le territoire des Hiérapytniens ou annexe une partie du territoire des Hiérapytniens, les Latiens sans tergiverser leur porteront secours, sur terre comme sur mer, dans la limite du possible, et si quelqu'un attaque le pays des Latiens ou annexe une partie du pays des Latiens, de la même façon les Hiérapytniens leur porteront secours, en franchise et sans tergiverser, de toutes leurs forces dans la limite du possible. Il sera possible également au Hiérapytnien à Lato et au Latien à Hiérapytna de prendre part à la vie religieuse et civique, après avoir mis en ordre ses propres affaires, et il y aura droit d'intermariage et d'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers, conformément à leurs lois propres, pour le Hiérapytnien et pour le Latien le Latien dans le sanctuaire d'Iliithye le Hiérapytnien dans le sanctuaire des Douze Dieux

Il y aura aussi droit d'exporter, pour le Hiérapytnien hors de Lato et pour le Latien hors de Hiérapytna, sans taxe, si c'est par voie de terre, et, si c'est par voie de mer, à condition de verser les droits conformément aux lois existant de part et d'autre, sous réserve de jurer que l'exportation est faite pour usage personnel.

Si, lors d'expéditions communes, par la permission des Dieux, nous enlevons du butin aux ennemis, la répartition en sera faite entre les deux parties en proportion des hommes qui auront participé (et pour en apprécier le nombre on se reportera ?) aux rôles

En cas de guerre sur terre, il ne sera permis à aucune des deux cités ni de conclure un armistice, ni de faire la paix, sans en avoir délibéré avec l'autre cité.

Les cosmes en fonction dans chacune des deux cités feront prêter le serment aux jeunes des agélai à leur sortie de celles-ci, en présence à Hiérapytna d'une délégation latienne et à Lato d'une délégation hiérapytnienne. La lecture du serment sera faite à Hiérapytna aux Hyperboia et à Lato aux Théodaisia, l'invitation pour la lecture étant faite aux Latiens par les cosmes d'Hiérapytna et aux Hiérapytniens par les Latiens dix jours avant la date prévue pour la lecture ou pour la prestation du serment par les agélai. Si les cosmes d'Hiérapytna ne faisaient pas prêter le serment aux jeunes des agélai ou ne faisaient pas l'invitation pour la lecture ou ne lisaient pas le traité comme il est écrit ci-dessus, l'amende à payer par chacun des cosmes aux Latiens sera de cent statères d'argent alexandrin. Et si les cosmes de Lato ne faisaient pas prêter le serment aux jeunes des agélai ou ne lisaient pas le traité en présence des Hiérapytniens, de la même façon l'amende à payer par chacun des cosmes aux Hiérapytniens sera de cent statères.

Si un cosme hiérapytnien vient à Lato dans l'exercice de ses fonctions, avec son manteau apparent, qu'il se rende au prytanée à Lato ; de la même façon, que le cosme latien, portant son manteau apparent, se rende au prytanée à Hiérapytna, dans les mêmes conditions que s'y rendent les cosmes, tant Latiens que Hiérapytniens, pour une fête ou une procession.

S'il paraît bon aux cités, après délibération, de retirer ou d'ajouter quelque chose, ce que nous

retirerions, cela ne sera pas sacré, ni n'engagera la foi jurée ; ce que nous ajouterions, cela sera sacré et engagera la foi jurée.

Que les deux parties fassent graver le serment et les stèles et les dressent à Hiérapytna dans le sanctuaire des Douze Dieux, à Lato dans celui d'Ilihye, et que les Hiérapytniens et les Latiens en dressent une en commun à Lyttos dans le sanctuaire d'Athéna Poliade.

Que le citoyen d'Hiérapytna vienne à Lato pour ——— et le Latien à Hiérapytna pour ——— sur l'invitation ———

Frontières du territoire de Lato.

Du bord de la mer en remontant la vallée de Kymaios dans le thalweg et vers les E ———, vers la Cavale et en montant au Benkasos et aux ——— longue et vers le Lieusaint et vers ——— et à la gorge et à la tête ——— les couronnes des ——— (en montant par la ligne de crête) ——— et au fabricant de ——— et des aires en ligne droite à la pointe ——— et à la caverne de la ———, dans le thalweg, ———

(Puis) que les bornes soient fixées pour les Latiens, comme il a été inscrit depuis longtemps à Lato, sous les compagnons de ———, dans le traité des Latiens avec les Lyttiens, et à Lyttos, sous les compagnons de Sòkl ———. De même que les bornes soient pour le territoire restitué (ou concédé ?) et les Olontiens, comme suit : du bord de la mer, à l'endroit appelé Plymôn, en montant par la ligne de crête en direction du vieil Aphrodision et de là en suivant les limites septentrionales du domaine sacré de Hautecombe, et à l'Airépô, et à la Proménétissa, et à la Kalolaka en suivant le pourtour et à l'Archélarchos, vers la Combe du côté des Chênes Verts, et à l'Akamas.

Et qu'également les Hiérapytniens concèdent (?) aux Latiens un territoire, comme l'ont demandé les Latiens, tant que les Latiens demeureront dans l'amitié et l'alliance des Lyttiens et des Hiérapytniens, territoire dont les limites sont celles ci-après inscrites : depuis les (versants orientaux) du Benkasos, aux pierres en faisant le tour, à l'(autre pierre) que parcourt une veine, et de là en faisant le tour (à la tête des vallons ?) de Mitoi et tout droit à la tête de l'ancienne friche qui touche à la tenure d'Exakôn, et de là vers la tête des vallons autour des Grandes Ruines jusqu'au sommet qui est au-dessus de l'Hermès et, en faisant le tour, en bas de l'abri sous roche et à la route qui traverse Laxos vers le Lieusaint et au sommet qui est au-dessus du Chardon, et de là à la pierre, au Mont rond au-dessous de la Guette, et de là à l'Exèdre d'au-dessus, où sont les tombeaux et au haut de la saline, et au bas bout de la pierre et au Vineux et à la Cavale et à la route qui mène à Désert, à Ialkétas, et vers les Courètes, et à l'Écorné, dans le thalweg, et à la route, et vers la Gouille au Cerf, et à la Combe, et au Mont des Poiriers et à la Crête de Zeus (au Mont-Jovet !) et vers le Bois et à l'Échine Ronde, et vers la Descente et, en faisant le tour, au Mont des Oiseaux (ou au Mont-Pointu ?).

Au sanctuaire d'Hermès Kor ——— les Hiérapytniens (pourront ?) conformément à leurs lois propres.

Serment : je jure par Zeus Crétois, Héra, Zeus Dictéen, Zeus Oratrien, Poséidon, Amphitrite, Athéna Oléria, Ilihye, Apollon Pythien, Lato, Artémis, Arès, Aphrodite, Hermès, les Kourètes, les Nymphes et tous les autres Dieux et Déesses ! Envers les Latiens, tant qu'ils resteront fidèles à l'amitié et à l'alliance, puissé-je (rester fidèle) et porter secours, en simplicité et franchise, sur terre et sur mer, et si quelque (ennemi) attaque les Latiens ou envahit leur ville ou leur territoire, je ne les abandonnerai ni en guerre ni en paix, au contraire, je resterai fidèle aux serments et à l'amitié qui sont établis. A qui respecte le serment, que soient beaucoup de biens ! A qui le transgresse, le contraire !

— N° 44, fragment d'un traité entre Praesos et Hiérapytna, publié par FAURE 1969, p. 314-315 n° 1, avec photo de la pierre (fig. 1). III^e siècle.

l. 1

]καὶ κφ[

Π]ραισιότοις[

Πρ]αισιών[
]η Ίαραπ[υτνα...
 1. 5]υτων τ[
]ἄπὸ[

Traduction :

- 1. 2 : «aux habitants de Praesos»
- 1. 3 : «des habitants de Praesos»
- 1. 4 : nom de la ville de Hiérapytna ou ethnique.

— N° 45, fragment d'un texte de loi d'Axos, écrit encore en *boustrophédon* sur les faces A et B de la pierre, aujourd'hui au musée de Réthymnon, publié par MANGANARO 1965, p. 304-305, avec photos de la pierre (fig. 12 a et 12 b). IV^e siècle? SEG XXIII n° 565.

A -----
 --]ονταπ[----
 --]εκ. . .ιτον[--- ←
 αὶ δὲ μ.]ῆ πράξαι[εν--
 --]το τὸν πυ[--- ←
 5 -(?)ῆμ]ίνας θα[---
 --π]ράξαιεγ[--- ←
 --]αι τὸ ιε[---
 --]κόσμοι[--- ←
 --]οτ.ο[---

B -----
 -]γισ[--- ←
 -]δυοδε[---
 -]τοκα μ(?)[---
 -]α σ θ ον[--- ←
 5 -]ο ν τ ι[---

Toute traduction est impossible. On remarquera seulement la mention du verbe «payer» (A, l. 3 et 6) et des «cosmes» (A, l. 8).

— N° 46, décret d'Olonte concernant des épistates rhodiens, publié par VAN EFFENTERRE 1948, p. 231, avec photo de la pierre (planche I, 1). Fin du II^e siècle.

⊕ [ε ό ς]
 Ἐπὶ δαμιοργῶν Ἄ[----, -----,]
 [Π]ολύκλεως, ἔδοξε [Ἄ]λον[τι[οις· ἐπειδὴ]
 ὁ χρόνος ὁ ταχθεὶς [ὑπὸ τοῦ δάμου]
 τοῦ Ῥοδίων ἐξίκει Ἄ [nom, patronyme]
 τῶι ἐ[π]ιστάται καὶ τοῖς με[τ'] αὐτοῦ ξένοις?
 [κ]αὶ παρ[α]δεδώκαντι τὰν γ[ᾶ]σον καὶ
 [τ]ὸ φρουρ[ο]ν... [-----]

Traduction :

« Dieu ! Sous les démiurges A(-----), fils de Polyklès, il a semblé bon aux Olontiens : attendu que le moment fixé (par le peuple) de Rhodes est arrivé pour l'épistate A(-----) et pour (les étrangers qui étaient avec lui ?), et qu'ils ont remis l'île et la garnison (-----) ».

— N° 47, inscription relative à la reconstruction d'un temple, qui est certainement celui de Latô, publiée par BOUSQUET 1938, p. 390, n° 1, avec photo (fig. 3). Seconde moitié du I^{er} siècle.

Θιοί

- 'Αγαθῶι τύχαι. 'Επὶ τῶν Συνανέων
 κροσμιόντων, ἃ πόλις τῶν ναῶν ἐπωικοδό-
 4 μῆσε τὸ ὕψος ἄχρι ἐπὶ τὰν ὀροφᾶν, δόμος
 δέκα δύο, καὶ τὰν παστάδα, καὶ τὰς ὀροφᾶς
 ἐπέθηκε, καὶ τὰς θύρας καὶ τὸν κέραμον, καὶ
 ἐκγάνωσε τὸς ναὸς · 'Εκόσμιον δέ ·
 8 Χαρισθένης Κοστούλω, Νεμονήιος Λύδω,
 Πυρίας Σαραπίωνος, Κύπελος 'Ισχόλα,
 Μναστοκλῆς Λαττύγω, 'Αγάκλυτος Στασαγόρα,
 Δόρκος Βουλίᾳ · γραμματεὺς Λίθος Κοστούλω.

Traduction (de BOUSQUET 1938, p. 391) :

« Dieux. A la Bonne Fortune. Les Synaneis étant cosmes, la ville a fait reconstruire les temples en élévation jusqu'à la toiture, sur douze assises ; ajouter le vestibule, les charpentes, les portes et la couverture de tuiles, et recrépir complètement les temples. Étaient cosmes Charisthénès fils de Kostylos, Némonéios fils de Lydos, Pyrias fils de Sarapiôn, Kypélos fils d'Ischolas, Mnastoklès fils de Lattygos, Agaklytos fils de Stasagoras, Dorkos fils de Boulias : secrétaire Lithos fils de Kostylos ».

— N° 48, inscription, en deux blocs, concernant la construction d'une citerne à Dréros, publiée par P. DEMARGNE - H. VAN EFFENTERRE, « Recherches à Dréros », BCH 61 (1937), p. 29-32, avec photo des deux blocs (fig. 17). Fin du III^e siècle.

Θεός· σὺ[ν τ]ωι

- (a) 'Απέλλωνι Δελφινίωι,
 ἐπὶ τῶν Αἰθα(λ)έων κοσμι-
 όντων, συνετε(λ)έσθη ὁ λάκκος,
 5 τῶν σὺγ Κυΐαι καὶ Κεφάλωι,
 (b) καὶ Πύρου,
 [κ]αὶ Πίου,
 καὶ Βισίωος.

Traduction (qui, à partir de la l. 3, est celle de DEMARGNE - VAN EFFENTERRE, p. 31) :

« Dieu : avec Apollon Delphinien, la citerne a été achevée, sous les cosmes de la famille des Aithaleis, Kyias, Képhalos et leurs collègues, Pyros, Pios et Bisiôn ».

— N° 49, inscription relative à la réfection d'un temple, provenant des environs de Réthymnon, aujourd'hui au musée de Réthymnon, publiée par C. Makri dans le journal Βῆμα du

18 novembre 1970, p. 1 sq. et republiée par MANGANARO 1974, p. 43, avec photo de la pierre (fig. 4). III^e ou II^e siècle. *SEG XXVIII*, n° 753 (= fig. 8).

Πρειγιστεύσας
Σόαρχος Παιθε-
μίδα Τριβάλις
4 και ἄ πεντηκοστού-
ς ἀπὸ Διοσκώρων,
ἐταιρήμια ἄ Στρυ-
φίδα και Ὑρταίω,
8 τῶ ναῶ ἐπεμελή-
θεν (vac.)

Traduction (de MANGANARO 1974, p. 43) :

«Soarchos, fils de Paithémidas, dit Tribalis, ayant été *preigistos*, et la *pentekostys* (appelée) des Dioscures — hétaire de Stryphidas et d'Hyrtaios — se sont occupés du temple».

— N° 50, décret honorifique de Dréros pour un Aspendien, sur deux stèles portant le même texte (avec une variante l. 14-15), publié par Sp. MARINATOS, «Le temple géométrique de Dréros», *BCH* 60 (1936), p. 280-283, avec photo des deux stèles (fig. 45). Fin du III^e ou début du II^e siècle.

n°1	n° 2
Θεός· Τύχα	Θεός (vac.) Τύχα
Ἔδοξε Δρηρίων τῆι βου- λαῖ και τῶι δάμωι	Ἔδοξε Δρηρίων τ[ᾱι] βουλᾱι και τῶι δά[μωι]
Ὅρεσταν Ἐρυμνέως	Ὅρεσταν Ἐρυμνέ[ως]
5 Ἀσπένδιον πρόξενον εἶναι και εὐεργέταν και αὐτὸν και ἐγγόνους εἶ[ναι] δὲ αὐτοὺς και πολίτας και κατοικεῖν και ἐγδημεῖν ἄσυ-	Ἀσπένδιον πρό[ξενον] [ε]ἶναι και εὐεργέτα[ν] [κ]αι αὐτὸν και ἐγγό[ους] εἶναι δὲ αὐτοὺς πο[λί-] τας και κατοικεῖν κα[ὶ ἐγδη-] μεῖν ἄσυλι και ἄσπον[δι και]
10 λῖ [κ]αι ἄσπονδι και πολέμου και εἰρήνης και κατὰ γῆν και κατὰ θάλασσαν. Ἄνε- (γ)ρά(φ)η ἐπὶ τῶν Δυμάνων κοσμοῦντων. Ἄργας Σω-	[π]ολέμου και εἰρήνης [και κα-] [τ]ὰ γῆν και κατὰ θάλ[ασσαν]. [Ἄ]νεγράφη ἐπὶ τῶν Δυ[μάνων] κ[ο]σμοῦντων. Ἄργα[ς Σωτέ-] λους, Φαλακρίων Κίμ[ωνος], Σωγένης Παραξίου, Πύρων Ἀνδροχάρ[ριος], Εὐμήδης Νίκιος.
15 τέλιος, Φαλακρίων Κίμω- νος, Σωγένης Παραξίου, Πύρων Ἀνδροχάρριος, Εὐμήδης Νίκιος.	

Traduction :

«Dieu; Fortune. Il a semblé bon au Conseil et au peuple des Drériens qu'Orestas, fils d'Erymneus, Aspendien, soit proxène et bienfaiteur, lui et ses descendants, qu'ils soient citoyens, qu'ils s'établissent et sortent sans être assujettis au droit de prise et aux trêves, en temps de guerre

et en temps de paix, sur terre et sur mer. Ceci a été rédigé quand les Dymanes exerçaient le cosmat : Argas fils de Sôtélès, Phalakriôn fils de Kimôn, Sôgénéès fils de Praxias, Pyrôn fils d'Androcharès, Eumédès fils de Nikis.

— N° 51, dédicace de Gortyne aux Kôrètes, aujourd'hui au musée épigraphique d'Héraklion (n° d'inv. 303), publiée par DAVARAS 1960, p. 458-460, n° 2, avec photo (planche VII, 2). 1^{er} siècle. SEG XXIII, n° 593 (= fig. 12).

1. Βρῶτος Θιο-
δάρω Κωρῆ-
3. σι ἀράν καί
χαριστήμαν.

Traduction :

«Brôtos, fils de Thiodôros, aux Kôrètes en ex-voto et action de grâce» (?).

— N° 52, inscription de Cnossos à contenu religieux, aujourd'hui au musée d'Héraklion (n° d'inv. 278), publiée par N. PLATON, «Ἐπιγραφή ἱεροῦ ἐκ Κνωσού», KK 2 (1948), p. 93-108, avec photo (planche 3), et republiée par MASSON 1985, p. 189-194, avec photo d'estampage (fig. 1). 1^{er} siècle av. J.-C. (= fig. 11).

- Οἱ Ἐπίλυκοι· Θύχασις, Θεάν-
γελος, Αἰολος Ἐτεάρχω,
Πηράντας Λατίμωι,
4 Δεινομένης Δεξίνα,
Ἐξάκων Σάμω,
Πειθίας Κοίχιος.
Κατὰ πρόσταγμα
8 σὺν θεοῖς πᾶσι καὶ
τῶι πατρὶ καὶ
Ἄρτέμιδι Σκοπελίτι,
καὶ τὸς ἀφεταίρος
12 καὶ Ἄσσυρίας
ἀπὸ τῶ ἱερῶ ἀπέ-
χεσθαι καὶ τὰ κα-
τάλοιπα ἐμὶν μελησεῖ,
16 Κιθαριστάς
Ἄριστόδαμος
Διοκλεῖος.
Ἄνεξέλεντα ἦτω τὰ ἐγὼ
20 πράσσω καὶ μὴ ἀψυχῆν, σὺν
θεοῖς πάνσιν τ(ἀ) κατάλοιπα
ἐμὶν μελησεῖ· ἔρπεν ἐπὶ τὰ[ν]
προκειμέναν χρήϊαν, ὅπυι κ[α]
24 παρανκελθῆι.

Traduction (de MASSON 1985, p. 190) :

«Les Epilykoi : Thychasis, Theangelos (?), Aiolos fils d'Etearchos, Pérantas fils de Latimos, Deinoménès fils de Dexinas, Exakôn fils de Samos, Peithias fils de Koichis. Selon la prescription, avec tous les dieux et le Père (des dieux), avec Artémis Skopélitis, que ceux qui sont étrangers à l'association, ainsi que les Assyriennes, soient écartés du sanctuaire. Des autres choses je m'occuperai moi-même, (moi) le joueur de cithare Aristodamos fils de Dioklès. Que les choses que j'accrois soient irréprochables et que je ne me décourage pas ; avec tous les dieux, je m'occuperai moi-même de tout le reste. Il faut marcher vers le devoir prescrit, en quelque lieu que ce soit ordonné».

— N° 53, fragment d'une loi d'Axos, aujourd'hui au musée de Réthymon, publié par MANGANARO 1965, p. 306-307, avec photo de la pierre (fig. 13). «Époque hellénistique». *SEG* XXIII, n° 567.

 -έκα]τὸν στατήρανς ἤ[--
 αἰ δὲ] κ' ἄλλω πενήτικο[ντα
 -κ]αταστασεῖ τὸ ἀδ[--
 --]θηλεσσαμενεσ[--
 5 --]δυσμενίας διατ[--
 --]α στατήρανς κα[ταστασεῖ
 --]λω κλέψει τέτο[ρες -
 στατήραν]ς καταστασεῖ α[--
 --]ἐκ[ατ]ό[ν (?) ---

Traduction :

- l. 1 : «cent statères...»
- l. 2 : «d'un autre cinquante...»
- l. 3 : «il paiera le...»
- l. 6 : «il paiera des statères...»
- l. 7 : «(s'il) vole quatre...»
- l. 8 : «il paiera...»

— N° 54, anthroponyme inscrit sur une coupe de Phaestos, publié par MANGANARO 1965, p. 297, avec photo (fig. 3). Date récente? *SEG* XXIII, n° 558 c.

Ὠνάσιμος

«Onasimos».

— N° 55, dédicace vue en Égypte, peut-être perdue, publiée par G. WAGNER, «Une dédicace d'un Crétois à Héraklès», *ZPE* 42 (1981), p. 205-206, avec fac-similé. III^e siècle.

ΠΙΤΟΤΟΣ ΑΙΣΧΡΙΩΝΟΣ
 ΚΡΗΣ ΗΡΑΚΛΕΙ

Πίτοτος Αἰσχρίωνος
 Κρής Ἡρακλεῖ

«Pitotos (?), fils d'Aischriôn, Crétois, à Héraklès».

— N° 56, épigramme de Lisos sur une statue d'Asklépios, aujourd'hui au musée de La Canée, publiée par ΡΕΕΚ 1977, p. 80-81, n° 10, avec photo d'estampage (planche XIX, 1). Date? SEG XXVIII, n° 750.

Θυμίλος ἴσσατο τόνδ' Ἀσκληπιὸν ἐνθάδε πρῶτος·
 Θαρσύτας δ' υἱὸς τόνδ' ἀνέθηκε θεῶι.
 θύην τὸν βωλόμενον.
 κρεῶν οὐκ ἀποφορά.
 τὸ δέρμα τῶι θεῶι.

Traduction :

«Thymilos, le premier, a fait installer ici cette (statue) d'Asklépios. Son fils Tharsytas a consacré celle-ci à la divinité. Que celui qui le veut fasse un sacrifice. Que l'on ne tire pas de revenus des viandes, que la peau revienne à la divinité».

— N° 57, épitaphe d'Aptéra, de deux lignes, aujourd'hui au Louvre (n° d'inv. MA 4197, ancien MNC 2343), publiée par MASSON 1979, p. 59, n° 1, avec photo (fig. 1). Environs de 200 av. SEG XXIX, n° 822.

Ἐπιμενῶ
 Καρπάδα

«Erimenô fille de Karpadas».

— N° 58, épitaphe d'Aptéra, de deux lignes, aujourd'hui au Louvre (n° d'inv. MA 4198, ancien MNC 2344), publiée par MASSON 1979, p. 59-61, n° 2, avec photo (fig. 2). Environs de notre ère. SEG XXIX, n° 824.

Χαριτέλης
 Ἀνασιῶνος

«Charitèlès fils d'Anasiôn».

— N° 59, épitaphe d'Aptéra, sur deux lignes, aujourd'hui au Louvre (n° d'inv. MA 4199, ancien MNC 2345), publiée par MASSON 1979, p. 61-63, n° 3, avec photo (fig. 3). 1^{er} siècle ap? SEG XXIX, n° 823.

Ἄνασιχα
 Πρωτογένη

«Onasicha fille de Prôtogénès».

— N° 60, épitaphe d'Aptéra, sur deux lignes, dont la situation actuelle est inconnue, republiée par MASSON 1979, p. 70, n° 6 (et note 78 «aucune photographie ne paraît exister»). 1^{er} siècle av.

Ἀμφάνιμος
 Φυρσάνδρω

«Amphanimos fils de Phyrsandros».

— N° 61, épitaphe de Cnossos sur deux lignes, publiée par JEFFERRY 1949, p. 37, n° 10, avec photo (fig. 17). «Époque hellénistique».

Κλεῶ
 Θειλαίω

«Kléô fille de Theilaïos».

— N° 62, fragments de pierres de Gortyne, où sont dessinés des pieds, sur lesquels sont inscrits deux anthroponymes, publiés par MANGANARO 1965, p. 299, avec photo de la pierre (fig. 7). Date ? *SEG XXIII*, n° 599.

Bibliographie :

RIZZA-SCRINARI, *o.c.*, p. 60.

Ἀντιφάτα
Κοίτων-
ος
Πο

Traduction :

«(pied?) d'Antiphatas fils de Koitôn».

— N° 63, épitaphe de deux lignes trouvée à Hagios Nikolaos, aujourd'hui au musée d'Hagios Nikolaos (n° d'inv. 363), publiée par DAVARAS 1963, p. 153, n° 4, avec photo de la pierre (planche 67,3). I^{er} siècle av. *SEG XXIII*, n° 539.

Πάγων Πάγωνος ὁ Πά[γωνος]
καὶ Ἀριστονῶι Πάγω[νος]

Traduction :

«Pagôn, fils de Pagôn, petit-fils de Pagôn et Aristonôi fille de Pagôn».

— N° 64, épitaphe d'Itanos, en trois lignes, republiée par MASSON 1979, p. 73, n° 9, avec photo d'estampage (fig. 12). I^{er} siècle av. *SEG XXVII*, n° 628.

Μναστήρας
Ἀριστόφω
χαῖρε

«Mnastéras, fils d'Aristophos, salut».

— N° 65, épitaphe de Latô, sur deux lignes, aujourd'hui au musée d'Hagios Nikolaos (n° d'inv. 208), publiée par DAVARAS 1963, p. 159, n° 14, avec photo (planche 69,3). III^e siècle. *SEG XXIII*, n° 536.

Μναστοκλῆς
Ἐνίπαντρος

«Mnastoklès fils d'Enipas».

— N° 66, épitaphe de Latô, sur cinq lignes, dont la situation actuelle est inconnue, republiée par MASSON 1979, p. 65-67, n° 2, avec photo de la pierre (d'après la première édition, fig. 7). II^e ou I^{er} siècle av.

Καλλιβέπεια
Ἐροιτίμω
καὶ Καλλιβέ-
πεια Εὐνώ
χαίρετε

«Kallibépeia fille d'Eroitimos et Kallibépeia fille d'Eunos, salut».

— N° 67, épitaphe en quatre lignes trouvée à Lyttos, aujourd'hui au musée épigraphique d'Héraklion (n° d'inv. 281), publiée par DAVARAS 1960, p. 464, n° 1, avec photo de la pierre (planche 10, 1). I^{er} siècle av. *SEG* XXIII, n° 543 (= fig. 13).

Εὐφράντα
Υγι(εί)α τῆ̄ θυ-
γατρὶ μνή-
<μ>ης χάριν

«Euphranta à Hygeia, sa fille, en souvenir».

— N° 68, épitaphe de Lyttos, sur cinq lignes, publiée par JEFFERY 1949, p. 38, n° 11, avec photo (fig. 17). Époque romaine.

Δημόλος
Εὐφροσύνα
τῆ̄ γυναικὶ
μνήμης χά-
ριν

«Démeylos à Euphrosyna, sa femme, en souvenir».

— N° 69, épitaphe, sur deux lignes, trouvée dans les environs de Phaestos, dont la situation actuelle est inconnue, publiée par MANGANARO 1965, p. 295, avec photo (fig. 1) et republiée par MASSON 1979, p. 71, n° 8, avec correction et photo (fig. 11, d'après MANGANARO 1965). C'est ce texte qui est présenté ici. III^e ou II^e siècle av. *SEG* XXIII, n° 557.

Χαύχανς
Μενοχλε[ο]ς

«Chalchas fils de Ménoklès».

— N° 70, graffiti de Gortyne, publiés par MANGANARO 1965, p. 298-299, avec photos (fig. 4 et 6). Date? *SEG* XXIII, n° 597, 598.

a) TH --
Ξηγυπε-
ος
b)]I "Αδα X[-- --] υἱός

a) de Xénypès (?)
b) «--- fils de».

— N° 71, épitaphe de deux lignes trouvée à Meskla, publiée par P. FAURE dans *BCH* 1962, p. 51-52, avec photo de la pierre (fig. 12) et republiée dans FAURE 1969, p. 321, n° 13, avec photo de la pierre (fig. 6). III^e siècle. *SEG* XXIII, n° 575 (= fig. 15).

Σῶσος
Ἀργειέδα

«Sósos fils d'Argeiédas».

— N° 72, épitaphe de Meskla, sur quatre lignes, publiée par P. FAURE dans *BCH* 1962, p. 51-52, avec photo de la pierre (fig. 13), republiée par FAURE 1969, p. 321, n° 14, avec photo de la pierre (fig. 7). Date? *SEG XXIII*, n° 576 (= fig. 16).

Εὐκρίνης
Μεγαλοκλή
Φιλαινίς
Εὐκρίνηι

«Eukrinès fils de Mégalklès, Philainis fille d'Eukrinès» (Ευκρινηι doit être un génitif, avec *iota* adscrit).

— N° 73, épitaphe de Meskla, sur trois lignes, aujourd'hui au musée de La Canée, publiée par P. FAURE dans *BCH* 1962, p. 52, avec photo de la pierre (fig. 14), et republiée dans FAURE 1969, p. 322, n° 15, avec photo (fig. 8). Fin de l'époque hellénistique. *SEG XXIII*, n° 577.

Σῶμα Πυρί[α
Σθενίω μνήμη[ς
χάριν

«Esclave de Pyrias, fils de Sthénios, en souvenir».

— N° 74, inscription d'une ligne sur une pierre cylindrique, trouvée près de Sisès, aujourd'hui au musée d'Héraklion, publiée par St. ALEXIOU dans *Ἀρχ. Δελτ.* 21 (1966), p. 407-408, avec photo de la pierre (planche 437, 1-3). Fin 1^{re}-début 1^{re} siècle av. *SEG XXV*, n° 1022.

Σισαίων

«(appartenant) aux habitants de Sisai».

— N° 75, épitaphe d'Olonte, sur deux lignes, aujourd'hui au musée d'Hagios Nikolaos (n° d'inv. 1634), publiée par DAVARAS 1963, p. 155, n° 8, avec photo (fig. 68 b). 1^{er} siècle. *SEG XXIII*, n° 554.

(Ἰλ)ερίων
Ἰλερίωνος

«Hilériôn fils d'Hilériôn».

— N° 76, épitaphe d'Olonte, sur quatre lignes, aujourd'hui au musée d'Hagios Nikolaos (n° d'inv. 1643), publiée par DAVARAS 1963, p. 157, n° 11, avec photo (fig. 69 a). 1^{er} siècle ap. *SEG XXIII*, n° 555 (= fig. 14).

Ἐπίχαρι(ς)
Εὐτύχου
Ἄννια
Ἄννίου

«Epiccharis fille d'Eutychos, Annia fille d'Annias».

— N° 77, épitaphe d'Olonte, sur deux lignes, aujourd'hui au musée d'Hagios Nikolaos (n° d'inv. 2468), publiée par Chr. PETROS-MESOGIOTES dans *Ἑλληνικά* 10 (1937-1938), p. 198-199, avec photo (fig. 4), republiée par DAVARAS dans *Ἔργον Ἀρχ. Ἐτ.* 1971, p. 263-264, avec photo

(fig. 314) et dans 'Αρχ. Δελτ. 27 (1972), Chron. p. 645, et par MASSON 1979, p. 68, n° 3, avec photo (fig. 8). Fin du III^e siècle av. *SEG XXVII*, n° 635.

Ξείνυλλα
Ἡροδώρου

«Xeinulla fille d'Hérodotos».

— N° 78, épitaphe d'Olonte, sur deux lignes, aujourd'hui au musée d'Héraklion (n° d'inv. 239), publiée par Chr. PETROS-MESOGEITES dans 'Ελληνικά 10 (1937-1938), p. 200-204, avec photo (fig. 6) et republiée par MASSON 1979, p. 68, n° 4, avec même photo (fig. 9). Fin du III^e siècle av.

Ἐπιγένε<η>ς
Διλοπολεως

«Epigénès fils de Dilopolis».

— N° 79, épitaphe d'Olonte, sur deux lignes, dont la situation actuelle est inconnue, vue par H. VAN EFFENTERRE en 1938 (mémoire inédit, p. 43, n° 10, sans photographie), publiée par MASSON 1979, p. 70, n° 5. II^e siècle. *SEG XXIX*, n° 830.

Τείσιλλ[α]
Παρμένοντ[ος]

«Teisilla fille de Parménôn».

— N° 80, épitaphe d'Olonte, sur trois lignes, aujourd'hui au musée d'Hagios Nikolaos (n° d'inv. 1635), publiée par DAVARAS 1963, p. 154-155, n° 7, avec photo d'estampage (planche 68 a) et republiée (avec corrections) par MASSON 1979, p. 71, n° 7, avec photo de la pierre (fig.10). C'est cette édition qui est présentée ici. I^{er} siècle av. *SEG XXIII*, n° 553.

Φρανῶι
Φιλοστράτου
χαῖρε

«Phraniôî, fille de Philostratos, salut».

— N° 81, épitaphe de Tarrha, sur deux lignes, publiée par G. D. WEINBERG, «Excavations at Tarrha», *Hesperia* 29 (1960), p. 107, n° 77, avec photo (planche 35 d). II^e ou I^{er} siècle av. *SEG XIX*, n° 600.

Δαματρία Εὐ-
κρίνη χαῖρε

«Damatria, fille d'Eukrinès, salut».

— N° 82, épitaphe en quatre lignes, découverte près d'Hagios Nikolaos, aujourd'hui au musée d'Hagios Nikolaos (n° d'inv. 8414), publiée par St. ALEXIOU, dans 'Αρχ. Δελτ. 23 (1968), p. 404, et dans *KK* 21 (1969), p. 534, republiée par DAVARAS 1980, p. 35, n° 42, avec photo (planche 10 b). I^{er} siècle av. *SEG XXXII*, n° 897.

Υλα Εὐαγόρω
Τιμόλα

Λαττύγω
χαίρετε

«Hyla, fille de Euagoras, Timola, fille de Lattygos, salut».

— N° 83, fragment d'une base de statue trouvée à Itanos, transcrit dans *BCH* 75 (1951), p. 193, avec photos (fig. 106 et 107). Date ?

Ἄρχυλλίου
Ἄριστωι Ἄρχ...

Traduction :

«d'Archyllion».

«Aristôï fille d'Arch...» ou «à Aristos fils d'Arch...».

— N° 84, dédicace de la ville d'Inatos à la déesse Ilythie, sur deux lignes, transcrite dans la Chronique des fouilles en Crète du *BCH* 81 (1957), p. 618. 1^{er} siècle av.

Ἐλεύθια χαρισ-
τήριον

«à Eleuthia en témoignage de reconnaissance».

— N° 85, décret honorifique d'Olonte, sur cinq lignes, aujourd'hui au musée d'Hagios Nikolaos (n° d'inv. 1640), publié par DAVARAS 1963, p. 156, n° 10, avec photo de la pierre (planche 71 b). 1^{er} siècle av. (= fig. 25).

Ἐπὶ Ἰατροκλεῦς, Γναῖον Τυ[θί-]
κιον Μακούιον Ὁρατία Ἀκύλα
καὶ Μέγων Διονυσίου τὴν γυ-
ναῖκα αὐτοῦ Ὀλοντίων πρόξεν-
οι καὶ πολεῖται, αὐτοὶ καὶ ἐγγ<γ>ονοι

Traduction :

«A l'époque de Iatroklès, que Cnaius Tudicius Mucuius (?) Horatia Akylas et Mégô, fille de Dionysios, sa femme, soient proxènes et citoyens d'Olonte, eux et leurs descendants».

(La phrase, qui a embarrassé l'éditeur, p. 156-157, comporterait deux noms de personne et une rupture de construction, selon moi.)

— N° 86, inscription, sur quatre lignes, trouvée à Hagios Nikolaos, aujourd'hui au musée d'Hagios Nikolaos (n° d'inv. 2198), publiée, sans photo, par St. ALEXIOU dans *Ἀρχ. Δελτ.* 24 (1969), p. 414, publiée par P. DUCREY, «Trois nouvelles inscriptions crétoises», *BCH* 93 (1969), p. 841, avec photo de la pierre (fig. 1), et republiée par DAVARAS 1980, p. 36, n° 43, avec photo (planche 10 a) et une légère correction. C'est cette dernière édition qui est présentée ici. Fin du 1^{er} siècle av. *SEG* XXXII, n° 895.

Ἐπι τῶν Ὑλλέων
κοσμιόντων *vac.*
Λαττύγω τῷ Κ[ομάρ]ω
Ἰρακι[ο-----
-----]

Traduction :

« Sous le cosmat des Hylleis, Lattygos fils de Komaros, Rhaukios ? --- »

Du n° 87 au n° 99, les inscriptions semblent ne pas avoir de n° d'inventaire.

— N° 87, dédicace à Zeus sur un fragment de vase trouvé à Amnisos, dont la situation actuelle est inconnue, signalée par MARINATOS dans Πρακτ. Ἀρχ. Ἐτ. (1934), p. 132, complétée par MARINATOS, *o.c.* (1938), p. 126, et publiée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 389, n° 1. Époque impériale.

Bibliographie :

Bull. épig. (1939), n° 315.

texte de 1934 (en majuscules) :

--]ΘΕΝΑΤΑ
-- ΜΕΡΩΣ

Texte de 1938 :

[Τηνι] Θενάτα
[Παιδ]έρως ?

Traduction :

« A Zeus Thénatas, Paidérôs ou Ermérôs » (solution préférée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 390).

— N° 88, dédicace d'Amnisos, en cinq lignes, aujourd'hui au musée d'Héraklion, signalée par MARINATOS dans Πρακτ. Ἀρχ. Ἐτ. (1938), p. 136, *AA* (1935), p. 246, *AJA* 43 (1939), p. 343, publiée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 390, n° 2, avec photo d'estampage (fig. 1). II^e-I^{er} siècle av. (= fig. 17).

Bibliographie :

Bull. épig. (1939), n° 315.

Οἱ κόσμοι
οἱ σὺν Ὑπε-
ργένει τῷ
Κοίχιος Τηνὶ Θε-
νάται

Traduction (de DAVARAS-MASSON 1983, p. 390) :

« Les cosmes qui sont avec Hypergénès, fils de Koichis, à Zeus Thénatas ».

— N° 89, inscription d'Amnisos, en cinq lignes, aujourd'hui au musée d'Héraklion, seulement résumée par MARINATOS dans Πρακτ. Ἀρχ. Ἐτ. (1935), p. 202, publiée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 391, n° 3, avec photo d'estampage (fig. 2). Date ? (= fig. 18).

Ἐπι κόσμων
των σὺν Ὑπε-
ργένηι τῷ Κοί-
χιος τὸ δεύ-
τερον

Traduction (de DAVARAS-MASSON 1983, p. 391) :

«Sous les cosmes qui sont avec Hypergènes, fils de Koichis, pour la deuxième fois».

— N° 90, inscription d'Amnisos en quatre lignes, aujourd'hui au musée d'Héraklion, seulement résumée par MARINATOS dans Πρακτ. Ἀρχ. Ἐτ. (1935), p. 202, publiée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 391, n° 4, avec photo d'estampage (fig. 3). Date? (= fig. 19).

Ἐπὶ κόσμων
τῶν σὺν Τει-
σίλα τῷ Κοί-
χιος

Traduction (de DAVARAS-MASSON 1983, p. 391) :

«Sous les cosmes qui sont avec Teisilas, fils de Koichis».

— N° 91, inscription d'Amnisos en trois lignes, aujourd'hui au musée d'Héraklion, publiée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 391, n° 5, avec photo d'estampage (fig. 4). Date?

Οἱ κόσμοι οἱ σὺν
..νίωσι τῷ Τει-
[σί?]μω

Traduction (de DAVARAS-MASSON 1983, p. 391) :

«Les cosmes qui sont avec ...niôn fils de Teisimos (?)».

— N° 92, inscription d'Amnisos en cinq lignes, aujourd'hui, au musée d'Héraklion, transcrite par MARINATOS dans Πρακτ. Ἀρχ. Ἐτ. (1935), p. 201, n° 1, republiée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 391, n° 6, avec photo d'estampage (fig. 5). Date? (= fig. 20).

Οἱ κόσμοι
οἱ σὺν Ταυρι-
άδαι τῷ Ἐπι-
μενίδα τὸ
δούτερον

Traduction (de DAVARAS-MASSON 1983, p. 391) :

«Les cosmes qui sont avec Tauriadas, fils d'Epiménidas, pour la deuxième fois».

— N° 93, inscription d'Amnisos en quatre lignes, aujourd'hui au musée d'Héraklion, transcrite par MARINATOS dans Πρακτ. Ἀρχ. Ἐτ. (1936), p. 85, n° 3, republiée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 396, n° 7, avec photo d'estampage (fig. 6). Date? (= fig. 21).

Ἐπὶ κόσμων τῶν
σὺν Κλουμενίδα
τῷ Κοίχιος
τὸ δεύτερον

Traduction (de DAVARAS-MASSON 1983, p. 396) :

«Sous les cosmes qui sont avec Kloumenidas fils de Koichis, pour la deuxième fois».

— N° 94, inscription d'Amnisos en cinq lignes, aujourd'hui au musée d'Héraklion, transcrite par MARINATOS dans Πρακτ. Ἀρχ. Ἐτ. (1935), p. 201, n° 2, republiée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 396, n° 8, avec photo d'estampage (fig. 7). Date ? (= fig. 22).

Ἐπὶ κόσμων
τῶν σὺν Λα-
σθένηι τῷ Σ-
ωσαμῶ τῷ
ἐκ Πεισῶς

Traduction (de DAVARAS-MASSON 1983, p. 396) :

« Sous les cosmes qui sont avec Lasthénès fils de Sósamenos fils de Peisô ».

— N° 95, inscription d'Amnisos en quatre lignes, dont la situation actuelle est ignorée, transcrite en minuscules par MARINATOS dans Πρακτ. Ἀρχ. Ἐτ. (1936), p. 85, n° 1 (la fin étant en majuscules), avec une lecture améliorée par KIRSTEN, *RE* Supplément VII (1940), s.v. *Amnisos*, col. 38, republiée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 399, n° 9.

[Ἐπὶ κόσ]μων τ[ῶν]
[σὺ]ν Λασθέ[νηι]
[τῷ] Σωσαμ[ενῶ]
ΠΡΕΥΣ...

Traduction (de DAVARAS-MASSON 1983, p. 399) :

« Sous les cosmes qui sont avec Lasthénès, fils de Sósamenos... ».

— N° 96, inscription d'Amnisos en cinq lignes, aujourd'hui au musée d'Héraklion, transcrite par MARINATOS dans Πρακτ. Ἀρχ. Ἐτ. (1936), p. 86, n° 2, republiée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 399, n° 10, avec photo d'estampage (fig. 8). Date ?

Ἐπὶ κόσμων
τῶν σὺν Θαρ-
συμάχῳ τῷ
Ἀνδρομένι-
ος τὸ δεύτερον

Traduction (de DAVARAS-MASSON 1983, p. 399) :

« Sous les cosmes qui sont avec Tharsymachos fils d'Androménès, pour la deuxième fois ».

— N° 97, inscription d'Amnisos en quatre lignes, aujourd'hui au musée d'Héraklion, transcrite par MARINATOS dans Πρακτ. Ἀρχ. Ἐτ. (1936), p. 86, n° 5, republiée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 399, n° 11, avec photo d'estampage (fig. 9). Date ? (= fig. 23).

Ἐπὶ κόσμων τῶν
σὺν Τεισίλῳ τῷ
Ἀνδρομένιος φύσι
δὲ Φεῖδωνος

Traduction (de DAVARAS-MASSON 1983, p. 399) :

« Sous les cosmes qui sont avec Teisilas, fils d'Androménès, par nature fils de Pheidôn ».

— N° 98, inscription d'Amnisos en trois lignes, dont la situation actuelle est inconnue, transcrite en minuscules par MARINATOS dans Πρακτ. Ἀρχ. Ἐτ. (1936), p. 86, n° 4 (avec la dernière ligne en majuscules), republiée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 400, n° 12, et correction de la dernière ligne chez MASSON 1985, p. 200, note 78. C'est ce texte corrigé qui est présenté ici. Date ?

Ἐπὶ Εὐρυμάχῳ
τῷ Κύδαντος
οἱ Ὑλλέεν

Traduction (de DAVARAS-MASSON 1983, p. 400) :

«Sous Eurymachos fils de Kydas. Les Hylléens».

— N° 99, inscription d'Amnisos en quatre lignes, aujourd'hui au musée d'Héraklion, publiée par DAVARAS-MASSON 1983, p. 400, n° 13, avec photo d'estampage (fig. 10). Date ? (= fig. 24).

Ἐπὶ τὰς ἀρχείας
κοσμιόντων τῶ-
ν σὺν Θαρσυμά-
χῳ τῷ Ἀναξίλα

Traduction (de DAVARAS-MASSON 1983, p. 400) :

«Sous l'office de ceux qui sont cosmes avec Tharsymachos fils d'Anaxilas».

— N° 100, épitaphe d'une Crétoise à Chalcis, en deux fragments répertoriés comme *IG XII 9*, 1110 et 1143, publiée dans sa totalité (trois lignes) par DAVARAS-MASSON 1983, p. 402, avec photo du monument (fig. 11). iv^e siècle ?

Φύλα
Λαγαρωνίου
Κρηῆσσα

«Phyla fille de Lagarónios, Crétoise».

— N° 101, décret honorifique d'Olonte en faveur d'un citoyen de Chios (en 12 lignes, face B du n° 46), publié par VAN EFFENTERRE 1948, p. 319, avec photo (planche I, 2). Début du 1^{er} siècle av.

[Ἐπ]ὶ δαμιοργῶν Βοτρύνου καὶ Κυ[. . . .] καὶ Εὐβουλίδα καὶ [Τυ-]
χαστίου καὶ Ἀρέτιος, ἔδοξε Ὀλοντ[τί]ω[ν τ]ᾶι πόλει ἔπειδῆ [Πο-]
λέμων Συμμάχου Χῖος εὐνοῦ[ν καὶ χρῆ]σιμον αὐτὸν διατ[ε-]
λεῖ παρεχ[ό]μεν[ος] κοινᾶ τε [τᾶ]ι πόλει καὶ ἰδίᾳ το[ῖς] ἐντυγχ[α-]
νοῦσι τῶ[ν π]ο[λ]ι[τᾶ]ν, λέγων καὶ πράσσων αἰεὶ τὰ συμφέρο[ντα]
τᾶι πόλει, [εἰν]α[ὶ αὐ]τὸν πρόξενον καὶ εὐεργέταν Ὀλοντ[τί]ω[ν, αὐ-]
[τὸ]ν καὶ [γ]ένος· ε[ἰ]ν[α]ὶ δὲ αὐτῶι καὶ εἰσπλοῦν καὶ ἐκπλοῦν [καὶ]
[ἀτελείαν?] ἀσυλ[ε]ῖ[α] καὶ ἄσπονδει καὶ ἐμ πολέμω καὶ ἐν ἐξ[ί]ρῆνα
[καὶ κατὰ γᾶν καὶ κατὰ] θά[λ]ασσαν· ὑπάρχειν δὲ αὐτῶι [καὶ τὰ]
[ἄλλα τίμια πάν]τα καθάπερ [καὶ τοῖς] ἄλλοις [προξένους καὶ]
[εὐεργέταις· ἀναγράψα]ι δὲ το[ῖς] δὲ τὸ ψάφισμα ἐς στάλας δυὸ
[καὶ στῆσαι τὰν μὲν ἐ]ν Ὀ[λ]όντ[τι], τὰν δὲ ἐν Χίωι.]

Traduction :

«Sous les démiurges Botrynos, Ky (...), Euboulidas, (Ty)chasio et Arétis, il a semblé bon à la cité d'Olonte : attendu que (Po)lémôn, fils de Symmachos, habitant de Chios, ne cesse d'être bien disposé et utile, en général pour la cité, et en particulier pour tous les citoyens qu'il rencontre, ayant toujours des paroles et des faits utiles à la cité, qu'il soit proxène et bienfaiteur d'Olonte, (lui) et sa famille : qu'il ait le droit de naviguer dans et hors le port et (l'atèlie?) sans être assujéti au droit de prise et aux trêves, en temps de guerre et en temps de paix, (sur terre et sur) mer : que lui reviennent (tous les autres honneurs) qui reviennent aux autres (proxènes et bienfaiteurs) ; que l'on transcrive ce décret sur deux stèles et que l'on érige l'une à Olonte, (l'autre à Chios).

— N° 102, inscription d'Arcadès, sur huit lignes, aujourd'hui au musée d'Héraklion (n° d'inv. 346), publiée par DUCREY-VAN EFFENTERRE, «Un règlement d'époque romaine sur les bains d'Arcadès», *KK* 25 (1973), p. 283, avec photo de la pierre (planche I A). I^{er} siècle av. ou I^{er} siècle ap. *SEG XXVI* n° 1044.

Οἱ σὺν Πρατομηνίῳ κόσμοι καὶ οἱ οἰκονόμοι
ἔπεμ[ελήθ]ην τῷ βαλανε[ίῳ ἐκ] τῶν [τᾶς] πόλεος δαπαναμ[ά]των καὶ
T-----TO-----ME.ON [ἐ]χ[όμε]ρον οἶδε·

4 *Κάραν[ο]ς Σωμένω, Διγ[οκλή]ς Ἀγεσίππω, Ἰερώνυμος Ἀπολλωνίω,*
γραμματεὺς Πρατομήνιος Ἐξακέστα· οἰκονόμοι Σωκλῆς Πρατο-
μήδους, Φίλινος Δινοκλέος. vac Λούειν δὲ τὰς γυναῖκας
ἀπὸ ὥρας vac. μέχρι ὥρας vac. τοὺς δὲ ἄνδρα[ς]

8 *ΡΔΑΝΤΑ ἀπὸ ὥρας vac.*

Traduction des auteurs cités, p. 283 :

«Les cosmes en fonction avec Pratoménios et les économes se sont occupés du bain public aux frais de la cité et ----- . Étaient cosmes : Karanos fils de Sóménos, Dinoklès fils d'Agésippos, Hierônymos fils d'Apollonios, secrétaire Pratoménios fils d'Exakestas. Étaient économes : Sòklès fils de Pratomédès, Philinos fils de Dinoklès.

Les femmes se baigneront de (telle) heure à (telle) heure. Les hommes à partir de (telle) heure ».

— N° 103, inscription de Dréros, en deux lignes sur un mur, publiée par DEMARGNE-VAN EFFENTERRE, «Recherches à Dréros», *BCH* 61 (1937), p. 8-9, avec photo (fig. 3). III^e-II^e siècle av.

Ὑπερβάλ-
λωντ(ο)ς

«Appartenant à Hyperballôn ».

— N° 104, épitaphe d'Hiérapytna sur deux lignes, aujourd'hui dans la collection archéologique d'Hiérapétra (n° d'inv. 514), publiée par DAVARAS 1980, p. 11, n° 5, avec photo de la pierre (planche 3 b). I^{er} siècle av. ou I^{er} siècle ap. *SEG XXXII* n° 878 (= fig. 26).

[Ζ]ωσύλα
Ὀνασίωνος.

«Zósyla (?) fille d'Onasiôn ».

— N° 105, épitaphe d'Hiérapytna sur deux lignes, aujourd'hui dans la collection archéologique d'Hiérapétra (n° d'inv. 513), publiée par DAVARAS 1980, p. 12, n° 7 avec photo de la pierre (planche 4 a). I^{er} siècle av. *SEG XXXII* n° 880 (= fig. 27).

Ἀναξύρα
Ὀνασίωνος.

«Anaxyra fille d'Onasiôn».

— N° 106, épitaphe d'Hiérapytna sur deux lignes, aujourd'hui dans la collection archéologique d'Hiérapétra (n° d'inv. 43), publiée par DAVARAS 1980, p. 12, n° 8, avec photo de la pierre (planche 4 b). II^e siècle av. SEG XXXII n° 881. (= fig. 28).

Ἀγῶι
Συνάννω.

«Agôi fille de Synannos».

— N° 107, épitaphe d'Hiérapytna en trois lignes, aujourd'hui dans la collection archéologique d'Hiérapétra (n° d'inv. 47), publiée par DAVARAS 1980, p. 13, n° 9, avec photo de la pierre (planche 4 c). II^e siècle av. SEG XXXII n° 882 (= fig. 30).

Σ[ω]σαινέτα
Ἑ[ρ]μωγος
[χ]αῖρε.

«Sôsainéta (?) fille d'Hermôn, salut».

— N° 108, épitaphe d'Hiérapytna, sur deux lignes, aujourd'hui dans la collection archéologique d'Hiérapétra (n° d'inv. 517), publiée par DAVARAS 1980, p. 13-14, n° 10, avec photo de la pierre (planche 4 d). II^e siècle av. SEG XXXII n° 883 (= fig. 29).

Δινύσιος
Δινυσίω.

«Dinysios fils de Dinysios».

— N° 109, épitaphe d'Hiérapytna, sur deux lignes, aujourd'hui dans la collection archéologique d'Hiérapétra (n° d'inv. 749), publiée par DAVARAS 1980, p. 14, n° 11, avec photo de la pierre (planche 5 a). II^e siècle av. SEG XXXII n° 884 (= fig. 31).

Τεισῶι
Ἑλληνα.

«Teisôi fille d'Hellénas».

— N° 110, épitaphe d'Hiérapytna, en une ligne, aujourd'hui dans la collection archéologique d'Hiérapétra (n° d'inv. 40), publiée par DAVARAS 1980, p. 16, n° 14, avec photo de la pierre (planche 5 b). II^e siècle av. SEG XXXII n° 887 (= fig. 32).

[Ἐ]ρατοπολι.

«A Eratopolis».

— N° 111, épitaphe de Latô écrite en deux lignes, aujourd'hui au musée d'Hagios Nikolaos (n° d'inv. 8413), publiée par DAVARAS 1980, p. 27-28, n° 28, avec photo de la pierre (planche 7 c). Début du III^e siècle av. SEG XXXII n° 894 (= fig. 33).

Νέα
Σάμο.

«Néa fille de Samos».

— N° 112, épitaphe d'Olonte, sur deux lignes, aujourd'hui au musée d'Hagios Nikolaos (n° d'inv. 8928), publiée par DAVARAS 1980, p. 39, n° 51, avec photo (planche 10 e). 1^{er} siècle av. SEG XXXII n° 905.

[A]σκλάπων
[. . α]υτιάδα.

« Asklapôn fils de (...)tiadas ».

— N° 113, épitaphe d'une ligne, découverte près de Réthymnon, aujourd'hui au musée de Réthymnon, publiée par DAVARAS 1963, p. 152, n° 2, avec photo (planche 67 a) et réinterprétée (comme nom de femme) par DAVARAS 1980, p. 13 n. 2. 1^{er} siècle av. SEG XXIII n° 578.

Κωτυλώι

« Kōtylōi ».

— N° 114, épitaphe sur deux lignes, trouvée près d'Hagios Nikolaos, aujourd'hui au musée d'Hagios Nikolaos, publiée par ORLANDOS dans Έργον Αρχ. Έτ. 1977, p. 209 (en majuscules). 1^{er} siècle ap. SEG XXVII n° 638.

Προθώι
Ποδαίθω[νος]

« Prothōi fille de Podaithōn ».

— N° 115, monnaie de Priansos, avec nom du magistrat monétaire et son patronyme, aujourd'hui à Londres, republiée par LE RIDER, « Monnaies crétoises à types athéniens », *Humanisme actif. Mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain*, Paris (1968), p. 231, n° 6, 2, planche IV, 2.

Έξακέστας Σωδάμω

« Exakestas fils de Sōdamos ».

— N° 116, monnaie d'Hiérapytna, avec nom du magistrat monétaire, aujourd'hui à Paris, republiée par LE RIDER, *o.c.*, p. 321, n° 7, 1, planche IV, 3.

Ζηνόφιλος

« Zénophilos ».

— N° 117, monnaies d'Hiérapytna, avec nom du magistrat monétaire, aujourd'hui à Glasgow et Berlin, republiées par LE RIDER, *o.c.*, p. 322, n° 7, 3, planche IV, 7.

Κύραννις

« Kyrannis ».

— N° 118, monnaie d'Hiérapytna avec noms de magistrats monétaires, aujourd'hui au musée d'Héraklion, republiée par LE RIDER, *o.c.*, p. 322, n° 7, 5 et planche IV, 9.

Σωταδ
Εύχρήστας

Traduction :

« Sótadas ? », « Euchrestas ».

— N° 119, monnaies d'Hiérapytna avec nom de magistrat monétaire, aujourd'hui à New York et au musée d'Héraklion, republiées par LE RIDER, *o.c.*, p. 322, n° 7, 6 et planches IV, 10 et IV, 11.

Εὐχρήστας

« Euchrestas ».

N. B. — Les anthroponymes des n° 115 à 119 sont réunis et étudiés chez MASSON 1979, p. 74-82 avec photographies.

Remarque 1. Les fouilles effectuées à Kommos ont produit quelques inscriptions. Plusieurs articles ont rendu compte des recherches dans *Hesperia* (depuis 1977). Il n'y a, pour l'instant, pas grand-chose à retirer des textes, en attendant la publication d'ensemble.

Remarque 2. Pour les raisons qui me font écarter de ce corpus une inscription publiée récemment comme crétoise, on se reportera à ma n. 166, p. 193-194.

05. REMARQUES GÉNÉRALES

051. ABRÉVIATIONS

acc.	= accusatif	hitt.	= hittite	pers.	= personne
act.	= actif	hom.	= homérique	phoc.	= phocidien
adj.	= adjectif	imp.	= imparfait	pl.	= pluriel
anthr.	= anthroponyme	impér.	= impératif	prép.	= préposition
aor.	= aoriste	ind.	= indicatif	prés.	= présent
arc.	= arcadien	inf.	= infinitif	prévb.	= préverbe
arg.	= argien	inter.	= interrogatif	pron.	= pronom
art.	= article	ion.	= ionien	prop.	= proposition
att.	= attique	lac.	= laconien	rel.	= relative
béot.	= béotien	lat.	= latin	rhod.	= rhodien
chypr.	= chypriote	lesb.	= lesbien	sg.	= singulier
conj.	= conjonction	loc.	= locatif	sk.	= sanskrit
cor.	= corinthien	masc.	= masculin	subj.	= subjonctif
crét.	= crétois	moy.	= moyen	subst.	= substantif
dat.	= datif	myc.	= mycénien	suf.	= suffixe
dés.	= désinence	neut.	= neutre	thess.	= thessalien
dor.	= dorien	nom.	= nominatif	vb.	= verbe
éol.	= éolien	opt.	= optatif	voc.	= vocatif
fém.	= féminin	pamph.	= pamphylien		
fut.	= futur	part.	= participe		
gén.	= génitif	pass.	= passif		
Hes.	= Hétychius			C	= consonne
				V	= voyelle

052. RÈGLES D'UTILISATION DES TEXTES

Mention des textes.

Le nom de la cité est suivi du numéro de l'inscription des *IC* (exemple Rhaukos 2) sauf pour Gortyne, écrit G (mais accompagné aussi du numéro d'*IC* IV) et pour les